

Huitième année, N° 38

Publication hebdomadaire

Un an : 47,50 frs ; six mois : 25 frs

Le numéro : 2,00 frs

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM

FONDÉE LE 25 MARS 1921

sous les auspices de

Son Eminence le Cardinal **MERCIER**

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

Sommaire du vendredi 14 décembre 1928

Le tuteur royal	Comte Louis de Lichtervelde
Les victoires posthumes de sainte Jeanne d'Arc	S. G. Mgr du Bois de La Villerabel
Nouvelles variations en *	Marcel Schmitz
Histoire du curé et des trois Bruxellois	Omer Englebert
A propos du problème de l'« Anschluss »	Robert Vallery-Radot
Citeaux (1098)	Paul Miterre
Suffrage féminin ou suffrage familial?	Daniel Ryelandt

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Franc-Maçonnerie, Mgr J. Schyrgens. —
Bloc-Notes littéraires : Paul Halflants. — Belgique. — Norvège.

Bruxelles : 11, boulevard Bischoffsheim

Té. : 220,50. Compte chèque postal : 489.16.

CREDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME



SIEGES :

ANVERS : 36, Courtois rue de l'Hôpital

BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

175 Succursales et Agences en Belgique

FILIALES :

à PARIS
20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG
55, boulevard Royal



Banque - Bourse - Change

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

Capital . . . fr. 400 000 000.—

Réserves fr. 504.657.742.94

Total . . fr. 904.657.742.94

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 375 villes et localités importantes de pays.

Igemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : **Rue de la Monnaie, 9, LOUVAIN**

Capital : 200,000,000 francs

Toutes opérations de banque, de bourse et de change

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital et Réserves : 355.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

(taux variable)

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

Coffres-Forts

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles;

Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;

Parvis St Gilles, St-Gilles;

Plac. Saintelette, 26, Molenbeek;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;

Place Liedts, 18, Schaerbeek;

Rue du Bailly, 79, Ixelles.

La revue catholique des idées et des faits

Le tuteur royal

Les victoires posthumes de sainte Jeanne d'Arc

Nouvelles variations en Φ

Histoire du curé et des trois Bruxellois

A propos du problème de l'« Anschluss »

Cîteaux (1098)

Suffrage féminin ou suffrage familial?

Comte Louis de Lichtervelde

S. G. Mgr du Bois de La Villerabel

Marcel Schmitz

Omer Englebert

Robert Vallery-Radot

Paul Mitterre

Daniel Ryelandt

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Franc-Maçonnerie, Mgr J. Schyrgens. — Bloc-notes littéraire : Paul Halflants. — Belgique. — Norvège.

♦ La lamentable élection d'Anvers sera-t-elle enfin mieux comprise et aviser?

D'abord le fait brutal : 83,000 citoyens — sur 191,000 appelés aux urnes — ont voté pour le traître Borms, 44,000 ont donné leur voix au candidat libéral et 58,000 ont remis un bulletin blanc.

Un quotidien bruxellois, ou n'écrivent que des super-patriotes et qui croit travailler à la grandeur de la Belgique en attaquant et en vilipendant chaque matin les Flamands — c'est-à-dire la majorité des Belges! — n'a pas hésité devant ces résultats : il y a donc à Anvers, a-t-il conclu, 83,000 boches, 58,000 lâches et 44,000 Belges!

Un autre journal a parlé de 83,000 soufflets appliqués à la Belgique!...

D'autres ont flétri, et en quels termes! le scandale, la honte, l'ignominie, la trahison, le crime, etc., etc.

A lire les commentaires des journaux de Bruxelles et de la Wallonie, on ne peut se défendre de penser qu'il y a une chose infiniment plus grave encore et plus triste que l'élection d'Anvers : l'ignorance et l'incompréhension de la question flamande par tant de braves Belges qui s'imaginent vraiment aimer et servir leur pays.

Est-il vrai tout d'abord que 83,000 citoyens de l'arrondissement d'Anvers se sont « déclarés solidaires du traître, contre la majorité du Parlement, contre le Gouvernement, contre la Patrie », et qu'il y a là « un symptôme terrible »?

Toute politique postule de la part de ceux qui veulent la mener, la connaissance des faits. Le tragique de la situation intérieure belge, c'est l'ignorance des faits par trop d'hommes qui prétendent faire œuvre politique au Parlement, dans la presse, dans mille et une associations de toute espèce.

Quand on leur dit : vous vous trompez du tout au tout sur la situation en Flandre, ils vous taxent de pessimiste. « Mais non, mais non, n'exagérez donc pas! Il y a là une poignée de renuants et d'exaltés. N'accordez donc pas tant d'importance à ça! » Et on vous sort des anecdotes, des statistiques sur les cours de français en Flandre, etc., etc.

Le fait d'Anvers vient d'éclater comme un coup de tonnerre. Et que l'on ne s'y trompe pas! L'élection faite dans les mêmes conditions dans tout autre arrondissement flamand eût donné au moins un résultat analogue. Dans de nombreux arrondissements Borms eût obtenu une majorité bien plus écrasante encore!

Et pourtant l'immense majorité de la population flamande est bien belge, loyaliste, sincèrement patriote.

Alors à Bruxelles, à Liège, à Tournai ou à Charleroi, et même dans certains milieux d'Anvers, de Gand ou de Bruges, on ne comprend plus!

Quand donc un grand quotidien organisera-t-il, enfin, une enquête approfondie en Flandre!

Le fait d'Anvers, que nous déplorons autant que quiconque, et auquel nous essayons de donner ici sa vraie signification, est l'aboutissement d'une longue campagne pour l'amnistie qu'on a eu le très grand tort de laisser se développer. Campagne dont le but n'était pas du tout l'amnistie des traîtres, mais une « agitation flamande », la création d'une mentalité, d'un état d'esprit, d'une conscience collective. Voilà ce que les Flamands d'expression française, les Bruxellois surtout, et la Wallonie n'ont jamais soupçonné. Ils s'obstinent à ne voir dans l'amnistie que la libération de traîtres. On ne se comprend pas, on parle des langues et des langages différents. Le grand malheur de la Belgique, c'est qu'il ne s'est trouvé personne, en haut lieu, depuis dix ans, pour concevoir et imposer au Parlement et au pays une politique flamande qui eût conduit les événements. On s'est borné à suivre et à toujours arriver trop tard. On s'est laissé arracher des concessions qui faisaient plus de mal que de bien, parce qu'arrachées

— et dans quelles conditions! — parce que fragmentaires, parce que faites à contre-cœur et en blessant profondément ceux auxquels on finissait — contraint et forcé — par les concéder. Pratiquement les concessions en perdaient toute importance et il ne restait qu'une atmosphère chaque fois plus empestée et plus délétère.

Si, au lendemain de la guerre, on avait flamandisé l'université de Gand au lieu de laisser se créer, se développer et s'entretenir pendant des années la dangereuse agitation dont le mouvement pour l'amnistie n'est qu'une suite; si — Gand-flamand, ayant fait naître en Flandre le déplorable état d'esprit si souvent signalé ici — on avait, sans attendre d'y être obligé, amnistié la poignée de traîtres qui allait devenir — ce qu'il eût fallu prévoir — le prétexte de profondes divisions intestines, Anvers n'eût pas voté dimanche dernier comme il a voté. Si surtout, on était allé aux revendications flamandes avec sympathie et avec amour, si on ne s'était pas obstiné à solidariser l'opposition à ces revendications avec la Belgique, avec le drapeau tricolore et avec la Brabançonne, on n'assisterait pas, en novembre 1928, au lamentable spectacle de cinq cents étudiants de l'Université de Louvain hurlant de joie derrière le calicot qui portait la phrase stupide et odieuse que nous avons signalée plus haut : 83,000 soufflets appliqués à la Belgique!

Certes de redoutables romantiques, de dangereux rêveurs, des apôtres fanatiques d'un faux idéalisme ont réussi à répandre en Flandre un état d'esprit malsain et extrêmement inquiétant et on ne saurait ni trop dénoncer ni trop regretter les excès de ce nationalisme linguistique, culturel et racique qui ravage le pays flamand; mais tout cela ne fut possible que parce que les faits semblaient donner raison aux agitateurs et aux pêcheurs en eau trouble. Le Parlement et la presse d'expression française ont été les meilleurs alliés des extrémistes flamings. L'immense majorité des Flamands sont convaincus que « Bruxelles » — c'est-à-dire le pouvoir, l'autorité, — est « contre eux », adversaire de tout ce qui est Flamand. Et les extraits des journaux d'expression française, bruxellois surtout, font plus de mal en Flandre que les pires discours séparatistes. Il gronde là-bas un sourd mécontentement. De ce mécontentement l'élection d'Anvers est une manifestation. Voilà le fait.

Le gouvernement eût dû savoir que la question de l'amnistie était devenue, bien à tort c'est entendu, mais était devenue une véritable revendication flamande. Borms et les autres traîtres n'intéressent presque personne en Flandre. Des 83,000 électeurs d'Anvers il en est à peine quelques milliers (les frontistes, n'ont jamais été qu'une poignée en Flandre) qui réellement ont voté pour Borms, pour lequel ils eussent d'ailleurs été seuls à voter s'il avait été éligible. On a voté pour l'amnistie parce que la majorité des Flamands en sont arrivés à croire — à tort, mais le fait est là — que les adversaires de l'amnistie ne le sont que par hostilité aux Flamands.

Voilà ce que le Gouvernement eût dû savoir, voilà surtout ce qu'il eût dû prévoir depuis des années, voilà ce dont le Gouvernement actuel eût dû tenir compte dans son projet d'amnistie, présenté, hélas!, bien trop tard.

L'Autorité a laissé se développer en Flandre une situation grosse des plus graves conséquences pour la paix intérieure de la Belgique.

Il n'est que temps que tous ceux qui aiment la commune Patrie réfléchissent et s'informent. Si le coup de tonnerre d'Anvers, la faute d'Anvers, car ce fut une faute, pouvait avoir cet heureux résultat! Si certains journaux — ne nommons personne aujourd'hui, pour ne pas envenimer inutilement cet angoissant débat — pouvaient se mettre à douter sérieusement de la justesse de leurs vues en matière de politique intérieure!

Le Tuteur Royal⁽¹⁾

Dans cette Belgique renaissante, encore agitée de passions révolutionnaires, travaillée par tant d'illusions, meurtrie par de si cruelles déceptions, Léopold I^{er} avait, comme nous l'avons vu, assumé un rôle qui dépassait de beaucoup celui que le Congrès national avait assigné au monarque. Les dangers de toute nature qui menaçaient la vie du jeune État lui avaient imposé une tâche dont nul autre, en Belgique, n'était en mesure de s'acquitter. Les auteurs de la Constitution eussent été bien surpris si, au cours de leurs délibérations de 1831, on leur avait prédit que le Prince étranger qu'ils recherchaient pour lui confier en qualité d'arbitre neutre et impartial ce pouvoir modérateur dans lequel ils voyaient le trait essentiel de la fonction royale, serait parvenu à se tailler une place aussi influente au centre du gouvernement. La monarchie qu'ils rêvaient, c'était celle dont le bonhomme Surllet avait fourni le type pendant la régence, une monarchie sans autorité et sans éclat, où la volonté propre du Souverain n'exercerait aucune action visible sur la marche des affaires. Le jour même de l'inauguration du Roi, le *Courrier des Pays-Bas* y allait de ses conseils au Prince fraîchement débarqué de Londres et l'exhortait pieusement à marcher sur les traces du chef éphémère qui avait incarné pendant quelques mois, par sa conduite effacée et par ses manières bourgeoises, la conception à la mode de la souveraineté. « Il est un homme, disait l'organe patriote, il est un homme dont l'expérience et les lumières pourront lui être d'un grand secours; un citoyen que la Belgique reconnaissante entourera toujours de son respect et de son admiration. Que le Prince prenne souvent conseil chez ce digne vieillard et il sera certain d'attacher à ses actes la popularité de celui qui nous a gouvernés pendant six mois sans encourir le moindre reproche. » L'encre était à peine séchée que les lourdes fautes commises sous l'égide du « bon » Régent donnaient tous leurs fruits; acculé à une situation quasi désespérée, le Roi se trouva dans l'obligation d'exercer, dans le domaine diplomatique, administratif et militaire, l'action personnelle et directe dont nous venons de souligner toute l'ampleur. C'est lui qui conduisit les négociations avec les Puissances; il correspond presque journellement avec Van de Weyer à Londres, avec Lehon à Paris; il reçoit sans cesse les diplomates accrédités à Bruxelles; Sir Robert Adair, le général Belliard, le comte de La Tour-Maubourg; il préside le Conseil des ministres en homme versé depuis longtemps dans les grandes affaires; il dirige sous son contrôle immédiat la réorganisation de l'armée. Dans ce pays où tout le monde fait encore son apprentissage, le Roi est un homme du métier; c'est une compétence, comme on dirait aujourd'hui, et cette supériorité lui vaut d'emblée l'avantage décisif. Il est, au surplus, plein de mesure et de tact, plus attentif à garder entre ses mains les réalités du pouvoir qu'à en posséder les attributs extérieurs. Stimulé par un haut sentiment du devoir, il se rend indispensable et tire ainsi tout de suite de la Constitution le maximum possible d'autorité et d'influence. Léopold I^{er} est comme le tuteur d'une nation qui n'a pas encore atteint sa majorité. « Ici, écrivait-il le 24 août 1831 à son ami Lord Durham, l'état des affaires est tel que je dois constamment m'occuper moi-même personnellement de choses qui incombent à n'importe qui plutôt qu'à celui qui est à la tête du gouvernement. Mais comme toute chose se trouve naturellement dans son enfance, il n'y a rien d'étonnant à ce que la plupart des hommes d'affaires ne valent pas mieux que des enfants (2)... » Il étudie lui-même les notes diplomatiques, rédige les instructions pour nos légations, conduit d'une main sûre la manœuvre. Les ministres parlementaires s'habituent à subir le contrôle de l'autorité royale.

Dès le 16 novembre 1831, nous voyons le Roi morigéner le chef

du cabinet qui se laisse trop faire par le Parlement. « Je vois par les journaux, lui écrit le Souverain, que les commissaires nommés par la Chambre continuent à proposer beaucoup de changements dans les administrations. Cette marche est entièrement inconstitutionnelle. Ce n'est pas du tout au pouvoir législatif à prendre l'initiative de ce qui doit venir du pouvoir exécutif. Comme ce système mettrait le pouvoir exécutif dans la nécessité désagréable de refuser sa sanction à des mesures proposées par les Chambres, je désire que mes ministres s'opposent positivement à sa continuation. Je dois en même temps rappeler aux ministres collectivement que les branches de l'administration ne peuvent être supprimées sans que la chose soit préalablement soumise à ma décision (1). »

Ses prérogatives sont pour Léopold I^{er} des instruments de travail dont il n'entend pas se démettre, et non point de simples attributs de vanité. Il en exige donc le respect. « En toute chose quelque peu importante, écrit-il le 7 décembre 1836 à M. de Theux, il est du devoir du ministre, avant que de s'engager dans une ligne ou une autre, d'en rendre compte au Roi pour connaître son opinion... Le ministre n'a d'autorité qu'autant qu'il est ministre du Roi (2). » Dans les temps difficiles du début, Léopold I^{er} avait conscience qu'il tenait tout en mains. Lui qui, plus tard, céderait si volontiers à l'attrait du voyage, osait à peine, en 1832, s'absenter quelques jours du pays. « Pour la Belgique comme elle est actuellement, mandait-il à M. Lehon, pendant les négociations relatives à son mariage, l'État c'est moi. Il n'est donc pas matière d'indifférence, pour les Belges, que je sois loin ou non, et il y aurait de la terreur si j'allais jusqu'à Compiègne. » « Je suis l'Atlas sur lequel repose notre petit royaume (3). », disait-il une autre fois. C'était vrai: l'homme était en ces temps d'incertitudes aussi nécessaire au pays que sa fonction.

Un étrange caprice du destin avait fait du Prince de Saxe-Cobourg, longtemps avant son avènement, l'adversaire de la maison de Nassau. Une première fois, en 1816, il avait triomphé du Prince d'Orange en lui enlevant l'héritière du trône d'Angleterre à qui on l'avait déjà fiancé; maintenant il lui arrachait la moitié de ses États. Le Roi de Hollande, avec la clairvoyance de la haine, considérait que la personne du nouveau Roi des Belges était l'obstacle le plus sérieux à la réussite de ses projets de restauration. « Il considère, écrivait Orloff à Nesselrode le 14 mars 1832, le choix qui a élevé le Prince Léopold sur le trône de ce nouvel État comme la combinaison la plus désavantageuse pour ses intérêts, attendu que ce Prince, protégé par l'Angleterre, aurait une chance de maintenir l'existence politique de la Belgique lors même que les circonstances sous l'influence desquelles cet État est formé viendraient à disparaître. » Le diplomate russe, en rendant compte des sentiments du monarque néerlandais, estimait que cette idée « est l'une des principales causes qui l'engage à ne pas donner son adhésion aux actes de Londres (4). »

Guillaume I^{er} ne se trompait pas. Léopold formait un lien vivant entre l'Europe et la Belgique insurgée; l'accord s'était fait sur sa personne entre la France et l'Angleterre; lui-même avait cherché à fortifier à cet égard sa position en contractant un lien direct avec la famille d'Orléans. Le mariage du Roi avec une des filles de Louis-Philippe était dans la logique de la situation; on avait vivement désiré cette union en Belgique; déjà, au Congrès, on avait escompté dans pareille alliance l'élément d'une heureuse transaction après l'échec de la candidature au trône du Duc de

(1) D'un ouvrage à paraître prochainement chez A. Dewit: *Léopold I^{er} et la formation de la Belgique contemporaine*.

(2) Lettre de Léopold I^{er} au comte de Durham, dans BÉFFIN, *La Révolution belge et la campagne des Dix jours*, t. II, p. 565.

(1) JUSTE, *Le comte de Muelenaert*, p. 38.

(2) CORTI et BÉFFIN, *Léopold I^{er}*, p. 66.

(3) JUSTE, *Le comte Lehon*, pp. 95 et 104.

(4) COLENBRANDER, *op. cit.*

Nemours. Léopold, dès son élection, avait embrassé cette idée, mais Talleyrand, comme tous ceux qui nourrissaient des arrière-pensées de conquête ou de partage, répugnait à consolider ainsi la jeune dynastie par le don d'une princesse française. Ce n'est qu'en août 1832, après de multiples péripéties et des instances répétées, que ce mariage, d'une si grande importance politique, fut conclu et réalisé au château de Compiègne.

Les avances du Cobourg de Belgique auprès de la Monarchie de Juillet le rangeaient nettement parmi ces parvenus envers qui les vieilles Cours du continent croyaient devoir faire grise mine. Le Roi s'efforça cependant de les gagner. Malgré le refus des Puissances du Nord de nouer avec le gouvernement de Bruxelles des relations diplomatiques régulières, Léopold I^{er}, profitant de ses relations personnelles déjà anciennes avec les hommes d'Etat d'Autriche et d'Allemagne, entra en correspondance avec eux. Il s'insinua ainsi auprès de Metternich. Vis-à-vis du chancelier impérial, qui incarnait l'esprit de réaction, le Souverain élu de la Révolution belge n'avait encore qu'un médiocre prestige : « l'affaire belge, répétait le vieil homme d'Etat d'un air compassé, est en horreur à mon auguste maître ».

Léopold, cependant, s'efforce d'amadouer ce ministre si hostile. Alors que les passions bouillonnent encore, prenant Metternich par son faible, il se donne hardiment comme le restaurateur de l'ordre monarchique et religieux et s'efforce de lui prouver que la Révolution belge n'est pas un simple succédané de la Révolution de juillet. Il insiste sur la forte position acquise dans le pays par l'Eglise ; « aussi, dit-il, ses adeptes tiennent-ils de toute leur âme à l'indépendance et sont-ils prêts aux plus grands sacrifices pour rester Belges... Rien n'est plus curieux que la différence qui existe entre la France et la Belgique ; ici la religion exerce son influence salutaire et il n'y a aucune trace de républicanisme (1) ». Et le jour où s'établissaient enfin des relations diplomatiques entre la Belgique et la Cour de Vienne, le Roi, rênchérissant sur ses instructions de M. de Muelenaere, écrit personnellement à Metternich ces mots qui eussent fait scandale à la Chambre : « Je recommande le baron de Loë à votre bienveillance. Il n'a rien eu de commun avec la Révolution ou les révolutions et ne sera jamais que le représentant de son maître. » « Nous sommes trop éloignés de l'Autriche pour pouvoir y éveiller beaucoup d'intérêt, écrit le Roi quelques années plus tard, et cependant ces provinces sont souvent devenues la source de discordes générales... » Et, s'élevant à des considérations qui visiblement dépassent la pensée de son correspondant, Léopold I^{er} observe : « Pour les Etats catholiques, nous revêtons, au contraire, à un autre point de vue une grande importance, parce que nous sommes le seul Etat dans lequel le principe catholique se meut tout à fait librement sans se trouver sous l'influence du gouvernement, et qu'en conséquence il est de la plus haute importance de savoir si le principe catholique que l'on a cru si monarchique jusqu'à présent se montre réellement tel dans la pratique (2) ».

Petit à petit les relations deviennent moins tendues. Les Puissances du Nord, cependant, regrettaient que les circonstances les eussent obligées de reconnaître le fait accompli à Bruxelles ; aveugles sur leur véritable intérêt, elles ne comprenaient pas qu'elles auraient dû chercher à fortifier notre jeune Etat au lieu de lui contester par le menu ses moyens d'existence. La chancellerie de Vienne avait la compréhension lente et elle n'avait vu que du feu dans la politique résolument nationale pratiquée dès 1831 par Lebeau. Léopold, pour se faire entendre, met les points sur les i. « Je suis cependant venu ici, écrit-il finement à Metternich le 25 juillet 1831, pour éviter que la Belgique ne tombe pas en tout ou en partie aux mains de la France. Si on veut aussi éviter que cela n'arrive dans l'avenir, il ne faut pas, d'une part, chercher à lui enlever tous ses moyens d'existence, tandis que, d'autre part, on met encore à sa charge les dettes du voisin. Toutes les puissances,

sans même excepter la Russie, ont intérêt à ce que la Belgique vive indépendante et heureuse, parce qu'alors, comme c'est le cas jusqu'ici, elle ne peut en aucune manière devenir française. Si, au contraire, on lui fait de son indépendance un objet de tourment, il est compréhensible qu'elle ne subsistera pas (1) ». Ces relations épistolaires, qui donnaient lieu à l'échange de longues lettres de huit et dix pages, durèrent longtemps et avaient de l'importance vu la malveillance constante des ministres d'Autriche accrédités à Bruxelles. Le Roi correspondait aussi très intimement avec un prince de la maison impériale, l'Archiduc Jean, et ces relations variées lui permettaient de plaider la cause belge là même où d'autres avocats n'étaient pas écoutés. Toujours il insiste sur la nécessité de rendre la Belgique viable. « Pour nous, écrivait-il le 27 mars 1839, le dangereux chasseur d'héritage est la France. Il y a deux manières : la conquête ou l'alliance et la domination. L'Angleterre n'admettrait pas la première. La seconde est plus dangereuse. La meilleure garantie contre elle est l'amour du pays pour son indépendance. »

Il y avait bien des préjugés à vaincre et ce n'est que très lentement qu'on en vint à bout. Dès 1836 cependant l'observateur pouvait noter des changements favorables dans l'opinion germanique. Ecrivant au Roi le 22 août 1836, le marquis de Rodes disait : « Je ne puis m'empêcher ici d'exprimer à Votre Majesté combien mon voyage sur les bords du Rhin avec mon fils, et mon séjour aux eaux de Baden-Baden d'où j'arrive, ont été embellis par la manière favorable dont Votre royaume commence à être envisagé par les sommités des divers pays qui s'y trouvaient rassemblées. Comme c'est à la haute sagesse et prudence de Votre Majesté que la Belgique est redevable de ce changement qui s'est opéré en sa faveur, je suis heureux, Sire, d'avoir pu l'apprécier (2) ».

* * *

Léopold I^{er} avait sur le gouvernement des idées très nettes et très personnelles. Il comprenait, il admirait même le mécanisme complexe de la monarchie parlementaire, mais son intelligence, libre de tout préjugé, l'avait mis en garde contre les illusions en vogue à cette époque. On sait que la Constitution belge lui inspirait de la défiance ; elle avait été conçue en l'absence du monarque ; à différentes reprises et jusqu'à la fin de son règne, il a montré dans des lettres intimes, que la crainte qu'il éprouvait à Londres en 1831 avait subsisté dans son esprit. Mais si le spectacle du règne de George III lui avait fourni le modèle de ce qu'un roi constitutionnel ne doit pas être, il avait compris d'emblée que la royauté avait un grand rôle à assumer au-dessus des partis. Il voulait pour la Couronne un rôle actif. « Ma Chambre basse, écrit-il en 1835 à l'Archiduc Jean, me taquine de temps à autre avec sa manie de limiter exactement le pouvoir royal dans les lois organiques, mais, avec de la patience, nous parvenons quand même à remporter généralement la victoire. Les néo-Français disent : « Le roi règne et ne doit pas gouverner. Moi, dans des proportions plus modestes, je crois nécessaire qu'il fasse les deux (3) ». Mais la manière de Léopold I^{er} n'avait rien de celle des maladroités gouvernants de Vienne, toujours en insurrection contre l'esprit de leur temps. Il avait soin de ne s'inféoder à aucun parti, malgré les conseils que lui prodiguaient les envoyés autrichiens. Il comptait avant tout sur son habileté et sur sa persévérance pour remédier aux inconvénients reconnus du régime. « Nous souffrons de formes ultra démocratiques, disait-il en avril 1845, c'est dommage, car si le pays est épris de libertés, il n'est pas démocrate (4) ». Il aurait voulu aussi trouver chez les catholiques un concours plus ferme dans la lutte que le pouvoir exécutif menait chaque jour pour consolider sa

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance de Léopold I^{er} et de Metternich.

(2) Papiers du vicomte de Conway.

(3) CORTI, *op. cit.*, p. 81.

(4) CORTI, *op. cit.*, p. 157.

TERRE SAINTE

GRAND PÈLERINAGE A PRIX RÉDUIT. DÉPART EN MARS 1929

On s'inscrit dès à présent aux

PÈLERINAGES EDGAR DUMOULIN

147, Boulevard Adolphe Max, 147, BRUXELLES

position. Le Roi s'en est expliqué clairement le 18 mars 1837 : « Ils ont, par exemple, tout mis en œuvre pour rendre la loi communale et la loi provinciale aussi mauvaises que possible et ils s'acharnent à affaiblir le pouvoir royal. En tous temps je leur ai dit : Vous vous suicidez. Le gouvernement est votre ami le plus fidèle et le plus bienveillant, vous travaillez contre vous-mêmes. L'expérience commence maintenant à leur donner des enseignements assez amers (1). »

« Ici, écrivait-il un autre jour, nous avons des luttes tout à fait superflues entre catholiques et anticatholiques. Les premiers sont nos plus ardents nationalistes, les seconds tiennent plutôt pour le système du Roi Guillaume. Il y a assez bien d'enfantillages des deux côtés; nous en souffririons pourtant peu si nous n'avions des élections législatives tous les deux ans. » Et le Roi de conclure avec bonhomie : « Notre Constitution est absurde (2) ! » Mais il la considère comme un fait. D'ailleurs les principes fondamentaux qui l'inspirent lui paraissent raisonnables : la souveraineté du peuple, l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté des cultes, la liberté de la presse pourvu qu'elle soit accompagnée des moyens d'en punir les excès, lui paraissent justes et sages. Dans la Constitution belge, il admire même beaucoup l'organisation du contrôle financier par la Cour des Comptes (3). Tout ce qu'il demande, c'est que la part d'autorité qui est attribuée à la Couronne soit maintenue fermement et défendue sans défaillance par les ministres.

* * *

Études de plus près les principes et les méthodes de ce Roi qui a pratiqué avec tant d'adresse le système complexe, fruit d'une longue évolution historique, de la monarchie parlementaire. Les lettres de Léopold I^{er} à Victoria forment comme un cours où le Souverain expérimenté formule à l'usage de la jeune reine les recettes du métier.

Ce Prince étranger, qui a couru l'Europe avant d'être transplanté d'abord en Angleterre, puis en Belgique, veut d'abord que le monarque soit intimement national. C'est le premier, c'est le grand et pressant conseil qu'il donne à Victoria : Être nationale, lui écrit-il le 30 juin 1837, est la plus grande chose et j'étais sûr que vous approuverez ce que je vous ai répété si souvent touchant cette question vitale. De cette façon, vous serez certaine de gagner l'amour du peuple que vous gouvernez... « L'essentiel, dit-il un autre jour, c'est d'être le souverain national de son pays et d'aimer jusqu'à ses défauts. On fortifie ainsi un attachement mutuel qui ne peut jamais être trop fort (4). » Avec la même liberté d'esprit, il faisait des recommandations semblables à sa belle famille française lors des négociations relatives au mariage du Duc d'Orléans. « Il est fort important, écrivait-il à Thiers le 6 août 1836, que l'union que contractera le Prince royal le laisse bien clairement et nettement prince français, agissant dans les véritables intérêts de son pays. La force de la famille royale est en France (5)... »

Léopold s'est donc fait belge. Il a renoncé à son entourage anglais, et de son ancienne maison, il n'a gardé que quelques domestiques. Les charges de la Cour sont confiées à des personnalités en vue de l'aristocratie, et on voit tout de suite au Palais les plus vieux noms du pays comme les Merode et les d'Arsocht; les aides de camp et les officiers d'ordonnance — ces derniers surtout — sont choisis parmi les meilleurs officiers de l'armée et pris dans tous les rangs de la société. Pour la besogne politique, le Roi a d'abord Jules van Praet. Il a distingué à Londres ce jeune homme de vingt-cinq ans déjà mur pour les grandes affaires et lui a confié la direction de son cabinet, Secrétaire, ministre de la Maison dès 1841. M. van Praet a été pendant toute la durée du règne le collaborateur direct, le conseiller et le confident du Souverain. Il remplit sa tâche délicate avec une activité, une loyauté, un désintéressement qui lui valurent dans le monde politique une situation très en vue. Une culture étendue, une vaste connaissance des hommes et des choses, une réserve et une discrétion à toute épreuve le rendaient particulièrement apte à ses fonctions. M. van Praet scrutait la pensée des autres sans livrer la sienne, sans livrer surtout celle de

(1) Archives des Affaires étrangères. Correspondance de Léopold I^{er} avec Metternich.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 159.

(3) *CORTI, Araximion et Charlotte*, t. II, pp. 199 à 204.

(4) *The letters of Queen Victoria* edited by A.-C. Benson and Viscount Esher, 3 vol. Londres, 1908. Les lettres sont classées par ordre de date.

(5) LANSAC DE LABORIE, *Correspondances du siècle dernier*, p. 241.

son maître, des formes aimables et bienveillantes, une ironie légère qui décourageait les importuns, un rare talent de causeur, un goût éclairé pour les arts achevaient de faire de ce bourgeois de petite naissance un homme de Cour doublé d'un homme d'État (1). Il était lié d'amitié avec les hommes de la Révolution comme Lebeau, Rogier, Devaux surtout, son beau-frère, et ses relations personnelles, bientôt élargies dans tous les cercles politiques et dans les meilleurs salons de la capitale, en firent un informateur de premier choix. A ses côtés, le Roi avait placé, pour gérer les affaires de la Liste civile, un autre Brugeois, Edouard Conway, créé en 1853 vicomte de Conway. Issu d'une noble famille irlandaise récemment fixée en Belgique, le vicomte de Conway demeura également au Palais pendant tout le règne; dans les fonctions d'ordre très intime qu'il remplissait à la Cour, M. de Conway apportait, avec un dévouement absolu, beaucoup de jugement et d'indépendance d'esprit. Léopold I^{er} le consultait souvent. Ses opinions personnelles le rattachaient au parti conservateur, et comme van Praet était à même de le faire pour la gauche, il tenait minutieusement le Roi au courant des vues de la droite. L'affectueuse confiance dont le Roi honorait ces serviteurs de choix leur permettait de lui faire entendre, avec respect assurément mais avec force, ce qu'ils croyaient être la vérité. Les lettres de l'intendant de la Liste civile, qui s'échelonnent sur trente années et qui touchent à une multitude de questions d'ordre politique et d'ordre privé intéressant les prérogatives de la Couronne, honorent à la fois le fonctionnaire qui les a écrites et le maître qui les a agréées. Grâce à ces deux collaborateurs, le Roi était sûr de ne rien ignorer de ce qu'il devait savoir; leur tact, leur abnégation poussée jusqu'à l'effacement posthume permirent à la Couronne de développer son influence sans qu'on pût jamais l'accuser d'être prisonnière d'une camarilla.

National par son entourage, Léopold I^{er} veut être national par son genre de vie. Il acquiert le domaine d'Ardenne, dans un des plus beaux sites du pays, et en fait très vite sa résidence préférée; il achète, en Campine, le domaine de Postel. Il passe chaque année quelques semaines à Ostende, il fait de courts séjours au camp de Beverloo, dans le Limbourg. Son union avec le pays cependant, pour intime qu'elle soit, demeure longtemps de sa part un acte de froide raison, car le climat de la Belgique lui déplait et son cœur est resté irrévocablement attaché à son cher Claremont. Nulle affection, malgré cela. En parlant aux Belges, en évoquant les grands souvenirs de leur histoire qu'il connaît, qu'il exalte volontiers, il n'oublie pas qu'il est un naturalisé et il se garde de forcer jamais la note. Mais de ses trois enfants il fait des Belges « de cœur et d'âme » suivant le mot de Léopold II. La Belgique, il l'étudie minutieusement, il la visite en détail, il l'apprend par cœur. Après la crise de 1848, il commence à l'aimer, ayant pleinement apprécié, cette fois, sa solide sagesse et son inébranlable fidélité. Dans son désir réfléchi de plaire, il n'hésite pas, au besoin, à flatter les petites manies de ses sujets; l'ancien général du Tsar a soin de porter parfois l'uniforme de la garde civique; il prend garde de tempérer le protocole anglais auquel il est habitué pour le rendre acceptable à son peuple de Bruxelles familier et bon enfant. Il se passionne pour les intérêts matériels de ce pays industriel, pour son commerce, pour les chemins de fer surtout, dont il a tout de suite compris l'importance, pour les ports. « Mes Belges sont nettement positifs, écrit-il à Metternich, et des revenus diminués leur sont une vraie torture. » Il travaille pour eux avec un acharnement qui ne connaît pas de repos, épousant leurs querelles, confondant son honneur avec le leur. Le désir d'être reconnu par l'Europe, de devenir un Souverain légitime à l'égal des autres ne le pousse jamais à renoncer à une revendication nationale et son obstination étonne et agace parfois Louis-Philippe.

* * *

Léopold entend régner et gouverner, avons-nous dit. C'est un laborieux qui veut tout voir et tout connaître. Tous les dimanches il préside le Conseil des ministres; le travail diplomatique se fait sous son contrôle immédiat et presque sous sa dictée.

Sur la mission de la Couronne il a toutes les idées que Stockmar a exposées au long de ses Souvenirs. Il estime que le Souverain doit participer aux délibérations de ses ministres et demeurer le guide de leur action, mais il sait que, s'il a droit à leur déférence

(1) Cf. sur J. VAN PRAET, Article de Hauleville. *Revue générale*, 1890 et de E. BANNING, *Indépendance belge*, 31 décembre 1887.

et à leur respect, il est tenu à une stricte loyauté vis-à-vis de ses seuls conseillers responsables. C'est parce qu'il comprend l'importance de ce principe essentiel que l'on voit son homme de confiance intervenir pour mettre fin aux relations politiques compromettantes de Victoria avec Lord Melbourne à l'avènement de Peel. « La tâche du premier dans l'Etat, écrit-il à Victoria le 3 février 1837, est avant tout, selon moi, d'agir avec une grande impartialité et avec esprit de justice pour le bien de tous et non pour tel ou tel parti. » Mais cet idéal une fois fixé, Léopold estime que le Souverain est tenu de défendre ses prérogatives avec vigilance, dans l'intérêt même du peuple qui lui est confié. « La monarchie, écrit-il à Victoria, requiert pour fonctionner certains éléments; la tâche du souverain, c'est de préserver sans cesse l'existence de ceux-ci ou, s'ils ont été trop affaiblis par les circonstances, de s'efforcer par tous les moyens de les fortifier de nouveau. Vous êtes trop intelligent pour croire que ce n'est pas d'être appelé roi ou reine qui ait la moindre importance; au titre ne se trouvent pas attachés les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ces fonctions. Tout métier doit être appris, et de nos jours le métier de souverain constitutionnel est très difficile à bien remplir. »

Le métier, il en a médité la théorie et la pratique dans un esprit ouvert aux idées de son temps. En premier lieu, il tient à une scrupuleuse observation de la Constitution. « Je joins à cette lettre, mande-t-il à Victoria le 18 novembre 1836, une petite copie de notre très libérale Constitution jusqu'ici consciencieusement exécutée, ce qui n'est pas facile. » Et, à la fin de son règne, au cours des entretiens où il semble résumer son expérience de la vie pour sa fille Charlotte à la veille de partir pour le Mexique, il souligne le fait que, bien que la Constitution belge fût beaucoup trop détaillée, elle a été respectée « avec une scrupuleuse fidélité, non seulement dans son ensemble, mais aussi au pied de la lettre. Jamais le plus petit article n'en a été transgressé et, quelque défectueuse qu'elle puisse être, elle n'en a pas moins fait la base de la confiance et de la sécurité publique (1). »

Léopold est un tempérisateur et c'est peut-être là le trait dominant de son caractère. Ce n'est pas en vain qu'on l'appelait en Angleterre « Monsieur tout doucement ». La circonspection est une méthode qu'il recommande à maintes reprises à la Reine d'Angleterre. « Dans les hautes positions, lui écrit-il le 15 juin 1837, il est excessivement difficile de rattraper un faux pas et de se tirer d'une erreur commise et il y a rarement, sauf en cas de guerre ou de trouble civil, nécessité pour une décision immédiate. » Le Souverain doit donc se défendre contre les impatiences trop vives et, au besoin, se rendre inaccessible. La résidence de Laeken avait à cet égard des avantages pratiques. « Chaque fois qu'une question offre une certaine importance, écrit encore le Roi le 27 juin 1837, il ne faut pas en décider le jour même où on vous la soumet. Quand ce n'est pas urgent, j'ai établi la règle de ne laisser aucune affaire m'être imposée pour décision; ce n'est, en vérité, se faire justice que de décider les questions sur le pouce. » Et même quand dans mon esprit je suis décidé à accéder à la proposition faite, je garde toujours le dossier quelque temps avant de le renvoyer. » Et de fait il s'établit tout de suite entre le secrétaire du Roi et les ministres une correspondance où M. van Praet se fait l'interprète des scrupules du Roi à signer soit telle nomination, soit telle décision administrative. Le Souverain discute la mesure en elle-même, réclame des explications, évoque les précédents. S'il s'agit d'une mesure politique, il examine si elle se trouve comprise dans le programme concerté avec la Couronne lors de la formation du cabinet; s'il s'agit d'une décision d'ordre technique, il veut des justifications précises. Bien souvent des arrêtés ne rentrent pas du Palais et la correspondance de Rogier abonde en protestations aigres-douces qui prouvent que jusqu'aux derniers jours du règne la signature royale n'était pas devenue une vaine formalité.

La circonspection est surtout nécessaire dans les débuts. « La politique d'un nouveau Souverain, écrit le Roi à sa nièce lors de son accession au trône, doit donc être d'agir de façon à heurter le moins possible l'amour-propre des gens, de laisser les circonstances et la force des choses apporter les désillusions qu'aucun pouvoir humain ne peut empêcher de venir tôt ou tard (2). »

Parmi les prérogatives royales, le droit de dissoudre les Chambres lui apparaît comme d'une importance essentielle et nous verrons plus loin combien Léopold I^{er} lutta pour que cette arme décisive

restât dans l'arsenal du pouvoir et ne tombât pas entre les mains des partis. Mais ici il faut redoubler de prudence. « On sait ce que l'on a, répète-t-il souvent, mais on ne sait pas ce que l'on aura. » En temps de crise ministérielle, le Roi se hâte moins que jamais. Si les partis lui apportent trop d'entraves, il n'hésite pas à les planter là et à partir pour Windsor ou pour Paris, afin de donner aux passions le temps de se calmer. Puis il revient, il voit les leaders parlementaires, il leur fait échanger des notes avec M. van Praet. C'est une besogne « fort pénible », « affreuse » même, dit-il à Victoria (1) mais il la remplit avec une attention scrupuleuse, une grande fermeté, une loyauté sans pareille. Léopold est persuadé que le système parlementaire demande une vigilance continue de la part de ceux qui le pratiquent. « Ici, Dieu merci, nous allons bien, écrit-il à Thiers le 28 janvier 1850, et quoique nous soyons un petit pays, nous méritons de servir un peu d'exemple car nous pratiquons des institutions qui, dans la plupart des pays, sont dans l'état de la plus grande confusion. » Son idée maîtresse, c'est que le gouvernement doit reposer sur un juste équilibre des pouvoirs. La Couronne, certes, doit demeurer dans la sphère limitée qui lui est assignée, mais, par contre, ni les ministres ni les parlementaires ne doivent devenir tout-puissants. Dans une lettre à Thiers écrite le 27 février 1853, lors de la formation du cabinet de Brouckere, Léopold dit à l'ancien ministre de Louis-Philippe : « Ces petites tactiques parlementaires vous paraîtront bien minimes au milieu des grands événements, mais comme le système constitutionnel n'en est pourtant pas encore en définitif (*sic*), il faut suivre ces sortes d'expériences, et la conclusion que j'en tire, pour nous au moins, c'est qu'un cabinet extra-parlementaire est plus dans le véritable esprit constitutionnel que de voir une majorité administrer et voter en même temps et ainsi priver, au fond, le pouvoir exécutif de toute action, contrairement à l'esprit vraiment constitutionnel qui ne veut dans l'assemblée que le contrôle et non pas que toutes les branches du pouvoir soient absorbées par l'assemblée politique (2). » Le Roi, on le constate, songe à la décadence du pouvoir royal en Angleterre depuis Georges III et il est convaincu que les princes de la maison de Hanovre ont imprudemment laissé se rompre l'équilibre nécessaire des pouvoirs. En Belgique, il luttera constamment et avec succès, pour n'être pas réduit au rôle du Roi d'Angleterre.

* * *

Le régime constitutionnel, si complexe dans ses organes, si délicat dans son maniement, apparaît à Léopold I^{er} comme très difficile à maintenir dans sa pureté première. C'est, suivant le mot de Guizot, un régime de contradictions, de résistances et de transactions continues que la liberté politique impose au pouvoir. Il exige, ainsi que le Roi le dit à Thiers, avec qui il aime causer des ficelles du métier, un énorme « gaspillage de temps ». Quel mal ne faut-il pas se donner pour faire comprendre au peuple son véritable intérêt! Quelles peines pour former, puis pour conserver les ministres! « Les meilleurs, les plus dévoués, disait-il en 1849 au comte Appony, ceux que l'on aimerait le plus à garder, sont toujours ceux qui sont le plus en butte au mauvais vouloir, aux attaques de l'opposition; l'on finit par être obligé de s'en défaire car toute la Chambre se déclare contre eux. Ces hommes, cependant si sages, si modérés aussi longtemps qu'ils sont avec moi, une fois sortis du ministère, se jettent immédiatement dans l'opposition et le pauvre Roi qui n'a fait que ce que la majorité de la Chambre avait exigé de lui, n'y trouve plus aucun appui par la raison qu'on ne s'occupe plus des ministres que pour les chasser de leur place (3)... »

Pour accomplir sa tâche au milieu de tant d'obstacles, un souverain doit faire preuve de beaucoup de qualités, et Léopold, en pédagogue attentif, les énumère à sa nièce : le courage, l'honnêteté, l'énergie. Mais à ces hautes vertus le Roi en ajoute une autre, que les Anglais appellent *discretion*, c'est-à-dire le tact, la modération. « Toute humble qu'elle soit, elle a souvent valu des succès là où le talent et le génie ont échoué. Le tact, dans les grandes affaires de ce monde, fait merveille; la sécurité en dépend fréquemment et vient surtout de là (4). » A ces conseils de morale, le Souverain ajoute l'indication de petits tours de main. Ainsi il insiste à deux

(1) 14 mai 1841. — 28 juin 1844.

(2) LANSAC DE LABORIE, *Correspondances du siècle dernier*, p. 318.

(3) A. DE RIDDER, *L'Eventail*, mai 1925.

(4) Léopold I^{er} à Victoria, 24 juillet 1837.

(1) BUFFIN, *La tragédie mexicaine*, p. 71.

(2) 15 juin 1837.

epises pour que Victoria ne permette à personne, pas même à son premier ministre, de lui parler de ses affaires personnelles sans y être invité. « Vous n'avez pas idée, écrit-il, de l'importance de ceci pour votre paix, votre confort, votre sécurité. J'agis toujours suivant ce principe et je puis dire que je m'en trouve très bien. »

Le spectacle de la vie anglaise avait donné à Léopold I^{er} une haute idée de l'influence de la presse. Ce n'est pas qu'il admirât la licence effrénée de répandre par la voie des journaux les informations fausses et les opinions subversives; il ne souhaitait pour la presse que la liberté du bien. Mais, prenant les choses telles qu'elles étaient, il recherchait pour la Belgique l'appui des journaux étrangers: à Van de Weyer il recommandait notamment de gagner si possible à l'aide du *Times*; il intervenait, le cas échéant, auprès des personnalités anglaises susceptibles d'agir sur tel ou tel organe encore mal disposé pour notre pays; il faisait secrètement écrire par le professeur Arendt des correspondances sur la Belgique dans des journaux allemands qui puisaient d'ordinaire leurs inspirations à des sources orangistes. En Belgique même, où il n'existait pas de journaux importants, le Roi comprit tout de suite la nécessité de faire naître et de faire durer un organe capable de diriger l'opinion publique dans un sens raisonnable. C'est grâce à son appui secret que fut fondé le *Mémorial*, puis que fut racheté, par J.-B. Nothomb et le comte Félix de Merode, *L'Indépendant*, dont le déficit annuel d'environ 40.000 francs fut longtemps couvert par la Liste civile (1).

Léopold I^{er} se tenait bien en selle; un écrivain anglais, qui fut attaché en 1835 à la légation britannique à Bruxelles, a tracé de lui un portrait qui mérite d'être cité :

« Il y avait sur le trône, écrivait-il, un prince qui régnait avec autant de tranquillité que s'il avait reçu le sceptre d'une longue lignée d'ancêtres. Une Constitution qui n'aurait peut-être pas réussi ailleurs, qui concédait toutes les libertés possibles, des libertés dont peu de nations sauraient jouir avec modération, était en pleine vigueur. On n'avait à craindre ni voisins trop puissants, ni aucun trouble à l'intérieur. Le Souverain faisait honneur à la dignité reçue. Plus tard, la position qu'il avait acquise et la paisible autorité qu'il avait établie trompèrent certaines personnes à son égard. Il semblait faire peu et avoir peu à faire. Mais il n'en avait point été ainsi tout d'abord. Léopold étudiait alors avec un soin minutieux le pays qu'il était appelé à gouverner. Sans qu'il en fit aucune parade, ce fait éclatait involontairement dans sa conversation. Il n'y avait pas un individu un peu considérable qu'il ne connût de manière ou d'autre, à peine un pont, un chemin, une église, un bâtiment public qui n'ait attiré son attention... En 1840 l'administration du pays lui était devenue chose presque facile... il était peut-être le seul souverain de l'Europe qui donnait de l'importance à son royaume au lieu de lui devoir la sienne (2). »

La grande réussite de Léopold I^{er}, c'est d'avoir tiré le meilleur parti possible des institutions libérales qui avaient la faveur incontestée de l'opinion. Ayant joué du régime en virtuose, il passe encore maintenant pour le monarque constitutionnel modèle. Mais il faut reconnaître que ce succès n'est pas dû à ses seules qualités personnelles, qui d'ailleurs eussent suffi en tout état de cause à le mettre en vedette. Il a eu la bonne fortune de régner à une époque où les ministres, très pénétrés de la théorie du gouvernement parlementaire, mettaient leur point d'honneur à couvrir l'irresponsabilité royale avec une conscience et une discrétion au-dessus de tout éloge. Les conflits nombreux et parfois très vifs survenus entre la Couronne et ses conseillers de 1831 à 1865 ont été à peine soupçonnés des contemporains. M. Lebeau n'a révélé que dans ses Mémoires posthumes la cause réelle de sa démission de 1833 et M. de Theux, comme nous le verrons plus loin, a poussé jusqu'à l'héroïsme l'acceptation de la responsabilité des mots fameux insérés dans le discours du Trône de 1839 pour lesquels il fut couvert d'outrages et de sarcasmes. Bien servi par les circonstances, admirablement doué pour sa tâche, Léopold I^{er} a incarné, au XIX^e siècle, un type nouveau de royauté, une royauté nationale, active, dégagée de tous liens avec ce passé qu'on réprouvait avec exagération, mais dont nul ne voulait plus, une royauté amie de la liberté, indépendante des partis et des factions, uniquement attachée au bien public. Par ses services, il a gagné l'affection et le respect d'une nation frondeuse, ainsi que la franche collaboration

d'hommes venus de tous les points de l'horizon politique. A ce titre Léopold I^{er} mérite une place spéciale dans l'étude des institutions comparées. L'histoire de son règne, d'analyse de ses idées, de ses méthodes sont une contribution intéressante à la science du gouvernement. Avec le recul du temps, « l'expérience belge », qui ravissait le baron de Stockmar, acquiert une valeur d'enseignement d'une portée considérable.

COMTE LOUIS DE LICHTERVELDE.

Les victoires posthumes de sainte Jeanne d'Arc (1)

DEUXIEME PARTIE

Le Cardinal d'Estouteville.

La première manche est gagnée. Jeanne d'Arc vaincue remporte, grâce au connétable de Richemont, la victoire promise; mais elle reste sous le coup de la condamnation de l'officialité de Beauvais siégeant à Rouen en 1431. Ce jugement reste authentiquement valable jusqu'à révision. En effet, le tribunal l'a canoniquement condamnée avec toutes formes de la plus savante légalité. Brûlée iniquement, la victime est en même temps déshonorée devant la postérité.

Entrant à Rouen, en 1449, Charles VII qui doit son sacre de Reims à une femme immolée comme hérétique, excommuniée et relapse, sent que son prestige s'en trouve atteint. Il a bien chargé Guillaume Bouille, docteur en théologie, d'enquêter sur le procès de Pierre Cauchon; mais que peut une autorité laïque pour détruire la force de cause jugée en matière ecclésiastique? Quoi qu'il dise, quoi qu'il apprenne, quoi qu'il conclue, la condamnation demeure acquise au point de vue du droit canonique. Une seule puissance au monde peut réhabiliter Jeanne d'Arc, le souverain Pontife lui-même, juge de tous les juges.

Comment donc sainte Jeanne d'Arc vengera-t-elle son honneur et remportera-t-elle sa seconde victoire posthume?

De même que le connétable de Richemont continua sa mission militaire en s'inspirant de son esprit, de même son honneur sera vengé par le cardinal d'Estouteville qui servira avec toute l'autorité d'un légat *a latere* le dessein de Dieu. Par lui l'affaire sera remise en question, dans cette ville même de Rouen, où la sainte avait été brûlée sur le bûcher du Vieux-Marché.

Parlons d'abord du personnage que nous introduisons sur la scène. Il est Normand et s'il n'est pas encore archevêque de Rouen, à cette heure où il intervient, il le deviendra peu de mois après.

Né à Valmont en 1412, il y grandit dans le château au pied duquel son oncle Nicolas avait fondé une abbaye. Des ruines pleines de poésie décorent encore le délicieux paysage dont notre diocèse s'enorgueillit entre tant d'autres. Nos visites pastorales ne sont-elles pas un perpétuel enchantement pour les yeux, dans nos vertes campagnes aux aspects si variés? Mais ce vallon plein de charme est l'un des plus intéressants au voisinage de la mer.

Fils de Marguerite d'Harcourt, nièce de Charles V, il tenait donc à la famille royale. Son plus glorieux ascendant Stoot était un robuste compagnon de Rollon, le premier duc de Normandie enterré dans notre cathédrale.

Guillaume d'Estouteville, étudiant à l'Université de Paris,

(1) Cf. *L'Eventail*, 2 octobre 1927.

(2) BULWER, cité par la *Revue générale*, 1876, p. 529.

(1) Voir la *Revue catholique* du 7 décembre 1928.

y conquit le grade de maître ès arts. Grâce aux influences dont il disposait, il devint le plus riche bénéficiaire de son temps. Ne l'en glorifions pas : la commende cause les plus graves torts à l'Eglise et aux ordres monastiques. Trop peu étranger lui-même aux mœurs du temps, il profita comme tant d'autres de cet abominable abus. Du moins fit-il un magnifique usage en faveur de l'Eglise de ces biens détournés de leur première destination.

Créé cardinal par Eugène IV, le 18 décembre 1439, il remplit à Rome et dans ses légations les plus délicates missions. Grâce à sa fortune, il couvrit Rome des monuments de sa munificence notamment à Sainte-Marie-Majeure qu'il restaura, à Saint-Augustin qu'il construisit. On le compte parmi les plus larges bienfaiteurs de la chapelle papale.

Aussi recueillit-il un grand nombre de voix dans deux conclaves.

Le 13 août 1451, Eugène IV l'envoya comme légat *a latere* en France pour tenter la réconciliation de Charles VII et d'Henri VI. Les Turcs menaçaient la chrétienté et les guerres entre chrétiens en compromettaient l'existence même, *pro pace inter Francia et Angliæ reges tractanda*. Le Souverain Pontife rêvait d'une croisade; mais il songeait aussi à l'abrogation de la Pragmatique sanction de Bourges qui comprenait le principe schismatique de la supériorité du Concile sur le Pape. L'Eglise avait plus que jamais besoin de sa parfaite unité en ces circonstances difficiles.

Le cardinal d'Estouteville se mit en route sans délai. Le 28 août 1451, il députa vers Charles VII, Guillaume Séguin pour lui faire part de sa mission. Le roi, conseillé par ses légistes, ne l'entendait pas ainsi, car d'après leur théorie, aucun légat ne pouvait pénétrer en France, même pour régler des questions d'ordre purement spirituel, sans son aveu. Il s'étonnait donc que le légat eût déjà quitté Rome, quand il reçut Guillaume Séguin à Taillebourg. Très ennuyé de ce retard, d'Estouteville écrivit de Castel-San-Giovanni la lettre la plus humble et la plus déferente, exprimant ses regrets d'être parti trop tôt de la Ville éternelle. Si le Roi savait tout ce que le Pape désirait, jamais souverain n'aurait été si content d'un Pontife. Enfin il fit valoir le dés honneur qui rejaillirait sur lui, loyal serviteur du Roi en cour de Rome depuis vingt ans, s'il était contraint de rentrer sans avoir même pu commencer sa mission. Bref Charles VII lui permit l'entrée de son royaume et députa vers lui à Lyon, le 14 décembre, une ambassade brillante composée de prélats et de seigneurs qui l'accompagnèrent jusqu'à Tours.

En route, le légat ramena dans les voies de l'obéissance à son père le turbulent dauphin, le futur Louis XI.

Charles VII commit alors, par défiance, l'étonnante faute de réunir à Bourges une inutile assemblée du clergé, sous la présidence de Juvénal des Ursins, archevêque de Reims qui en gémissait.

Le cardinal d'Estouteville se garda de heurter de front Charles VII et se retira dans l'abbaye du mont Saint-Michel, dont il était abbé commendataire, et que son frère Louis d'Estouteville, admirable capitaine, avait défendue contre toute mainmise des Anglais. Il trouva le cœur de l'église abbatiale écroulé depuis 1421. Il en entreprit la reconstruction sans ménager pour cette fin les générosités et il accorda une indulgence d'un an et quarante jours à quiconque y contribuerait. Ainsi donc nous lui devons la merveille de l'Occident dans son couronnement.

Le 1^{er} mai 1452, il entra à Rouen, où le corps de ville et le clergé l'accueillirent avec pompe. Il descendit chez l'archevêque Raoul Roussel, ancien assesseur du procès de Jeanne d'Arc, qui fut assez fin politique pour se dérober aux dernières sessions et particulièrement au procès de rechute suivi de la condamnation.

A peine arrivé, le cardinal légat n'eut qu'une pensée, celle de connaître le procès de Jeanne et ne perdit pas une minute pour demander au greffier Manchon, qui vivait encore, la minute qu'il avait rédigée avec Courcelles.

A quel mobile obéit-il dans cet empressement? Voulait-il faire la cour à Charles VII qui avait entrepris l'infructueuse enquête de Guillaume Bouillé? Obéissait-il au contraire à un mandat secret du Souverain Pontife? Cédait-il tout simplement à la légitime curiosité de tirer au clair les mille et un bruits qui circulaient en France et à l'étranger?

N'oublions pas que les Anglais et le parti bourguignon avaient, après la mort de Jeanne d'Arc, pris tous les moyens de la déshonorer. Ce serait une longue et douloureuse histoire à raconter. Les remords de la conscience des juges leur avaient dicté ces honteuses précautions contre un retour de l'évidente justice de la cause de leur victime.

Toujours est-il que, dès le 6 mai 1452, le cardinal d'Estouteville commençait une enquête et faisait comparaître tous les survivants de l'affaire où tant d'hommes savants s'étaient compromis par lâcheté.

Manchon fut le premier témoin convoqué. En un seul jour, le 24 mai, d'Estouteville en interrogea dix-sept dont Migel, Ysambart de la Pierre, Cusquel, Martin Ladvenu, noms familiers à tous ceux qui ont lu l'histoire de Jeanne d'Arc.

« Parce que sais, écrivit-il à Charles VII, que la chose touche grandement à votre honneur et état, je m'y suis employé de tout mon pouvoir et m'y emploierai toujours, ainsi que bon et féal serviteur doit faire pour son seigneur. »

En même temps, il envoyait à Orléans, le plus brillant des chanoines de Rouen, celui qui était alors le plus en vue, Philippe de la Rose, official, archidiaque du Petit-Caux, vicaire général autrefois, au temporel comme au spirituel, de Louis, cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, chancelier du roi Henri VI qui avait construit l'une des tours de notre archevêché. Les autres tours furent élevées par ses successeurs, avec de nouveaux corps de logis. La seconde fut construite par d'Estouteville lui-même et la troisième par le cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII. Vivant dans ces puissantes et superbes constructions, nous y revivons aisément la douloureuse histoire contemporaine des pierres de notre antique manoir.

Dès le 8 mai 1452, Philippe de la Rose se rendait à Orléans, avec Jean Bréhal, inquisiteur de France, dominicain, que le légat s'était adjoint comme promoteur dans cette affaire. Il ajouta de nouveaux articles au formulaire qui lui avait été remis et en porta le nombre, d'accord avec Guillaume Prévost, promoteur du lieu, jusqu'à vingt-sept. Seize témoins comparurent devant eux et le procès-verbal de l'interrogatoire fut dressé par les notaires Socius et Dauvergne.

Le cardinal d'Estouteville remit tous les renseignements et documents de son enquête à deux canonistes dont le premier en particulier, quoique très jeune, passait pour le plus savant canoniste du monde, Théodore de Lelliis et Pontano. Il se les était adjoints en quittant Rome pour étudier un procès intenté en appel par les Cordeliers de Rouen contre l'archevêque Raoul Roussel qui les avait excommuniés à la suite d'un conflit.

Théodore de Lelliis rédigea le plus important mémoire, avec ce talent qui lui méritera plus tard du pape Pie II, le beau surnom de « *ma harpe!* » Il conclut à la non-conformité des douze articles du procès de Pierre Cauchon avec les aveux de Jeanne d'Arc qui auraient pu être interprétés dans un sens favorable. A tort, il y avait cherché une intervention diabolique ou mensongère. L'innocente jeune fille avait tremblé devant l'apparition de saint Michel, comme la sainte Vierge devant celle de saint Gabriel.

comme Ezéchiel que la vue d'un ange précipita sur le sol, comme saint Jean dans l'Apocalypse tombant évanoui aux pieds de l'envoyé de Dieu. L'examen de Poitiers qui avait roulé sur ce point aurait dû être interprété comme une présomption en faveur des origines divines de l'apparition.

Sa mission d'ailleurs n'avait rien de politique. Elle ne consistait pas à donner un domaine temporel à un prince séculier. Ses voix lui disaient que le royaume de France souffrait pour ses péchés, mais était injustement usurpé et qu'elle devait rétablir l'ordre de la justice. Elle le fit d'ailleurs humblement.

— Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante de la guerre.

Aucune superstition ne se mêlait à son action. Elle n'attribuait aucune valeur propre à son étendard, mais affirmait sans cesse que tout secours venait de Dieu.

D'autre part comment nier qu'elle prophétisât l'avenir et qu'elle eût découvert l'identité de personnes qu'elle n'avait jamais vues ? Les événements avaient justifié ses paroles.

Si elle avait quitté ses parents, sans les prévenir, ce n'était aucunement par esprit de révolte.

— Quand même j'aurais eu cent pères, il me fallait obéir à Dieu.

Jeanne a discuté l'autorité de Cauchon, non point en sa qualité de juge d'Eglise, mais pour cette raison qu'il n'avait pas écouté sa requête d'être enfermée dans la prison de l'officialité et qu'il avait refusé sa légitime plainte de ce que pour la juger il n'y en avait pas *autant du parti français que du parti anglais*. Elle lui reprochait encore de n'avoir pas entendu son appel au Pape.

Elle désignait même le Pontife auquel elle en appelait et c'était bien l'unique légitime, Martin V.

Théodore de Lelliis concluait que Jeanne d'Arc n'aurait voulu pour rien au monde, selon ses déclarations, dire quelque parole ou faire quelque acte contre la foi de Jésus-Christ et l'obéissance à son Eglise. Il y avait donc lieu de reviser le procès de 1431.

Paul Pontano, le second canoniste, examina l'enquête du cardinal d'Estouteville et de Philippe de la Rose, critiqua les douze articles de Pierre Cauchon au point de vue de la théologie et des décrets. Il conclut comme son collègue au caractère suspect d'un procès entrepris dans des conditions qui n'offraient aucune garantie d'impartialité.

Le cardinal d'Estouteville, fort de ces enquêtes et de ces mémoires, se demandait comment il procéderait pour réparer l'injustice commise à Rouen par l'officialité de Beauvais.

S'il agissait directement, en sa qualité de légat, il compromettrait sa mission de ramener la paix entre la France et l'Angleterre. Il s'affichait ainsi comme un partisan de Charles VII, alors qu'Henri VI voyait en Jeanne d'Arc l'ennemie qui avait combattu ses prétentions à la couronne de France. Ajoutons d'ailleurs qu'un retour des Anglais à Rouen n'était pas une hypothèse invraisemblable. Les compagnies d'aventuriers rôdaient encore dans les campagnes normandes et précisément en l'année 1451, les capitaine et bailli de Rouen se préoccupaient de restaurer contre elles les murailles de la ville.

Il eut une géniale idée et chargea Philippe de la Rose de confier à la vieille mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée, le soin d'adresser au Pape une requête en vue de la révision du procès de sa fille. Elle vivait à Orléans, où les habitants l'avaient accueillie avec beaucoup d'égards. A sa demande elle joignit les deux mémoires de Théodore de Lelliis et de Paul Pontano.

Quant à d'Estouteville, il donna son avis au Saint-Siège, mais nous n'en possédons pas la note manuscrite.

Il fallut du temps pour conduire toute cette négociation.

Le 8 avril 1455, Alphonse Borgia était élu Pape, sous le nom de Calixte III. Le 11 juin de la même année, il signait le rescrit

en vertu duquel il donnait à trois juges provision pour reviser le procès de Jeanne d'Arc : Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, qui avait succédé à Pierre Cauchon sur le siège de Beauvais ; Guillaume Charlier, évêque de Paris, qui avait appartenu comme professeur de droit à l'Université de Poitiers, juge de Jeanne d'Arc dans cette ville ; Richard de Longueil, évêque de Coutance, promu cardinal peu après la réhabilitation.

Les arguments du rescrit indiquent que l'affaire volontairement embrouillée du premier procès s'était singulièrement éclaircie grâce à Guillaume d'Estouteville, devenu archevêque de Rouen.

Lisons attentivement ce rescrit, prélude de la réhabilitation, qui commandait la révision de la condamnation de Jeanne d'Arc.

Guillaume d'Estivet, le promoteur des affaires criminelles de la Cour de Beauvais, disait le Pape, avait manifestement cédé aux influences politiques des ennemis de l'accusée.

D'autre part son emprisonnement n'était justifié ni par l'évidence des faits, ni par la solidité des soupçons, ni par la clameur populaire.

Le procès était vicié de ce fait qu'il n'avait été tenu aucun compte de l'appel au Pape. Jeanne d'Arc avait même été empêchée de se défendre puisqu'elle n'avait devant elle que des adversaires et par suite elle avait été injustement condamnée comme le prouvent les informations.

Calixte III concluait par cette déclaration que la famille d'Arc était dans son droit, en entreprenant de venger son honneur. Par suite il donnait aux juges désignés le pouvoir de faire exécuter leur sentence, même par censure ecclésiastique.

Isabelle Romée reçut ce rescrit à Orléans. Elle partit avec son fils et plusieurs personnes considérables de cette ville.

Le 7 novembre 1445, appuyée sur le bras de Pierre d'Arc, elle montait la nef de Notre-Dame de Paris, suivie de son avocat, Pierre Maugier. Elle tenait à la main le document pontifical. A travers les rangs pressés de la foule, elle arriva jusqu'aux juges nommés par le Pape, s'agenouilla dans le chœur devant eux et leur réclama justice avec de longs sanglots, témoin autorisé d'un passé défiguré par un tribunal malhonnête, elle leur raconta l'histoire de son enfant et son épopée vue de loin, de Domremy, à travers ses émotions maternelles. On crut qu'elle allait défaillir, en rappelant les calomnies, les méchancetés dont sa fille avait souffert. Ses compagnons la relevèrent et elle formula sa plainte d'une voix tremblante, mais décidée. La foule, de plus en plus dense dans la cathédrale, mêlait ses sanglots aux siens.

Les juges, pour délibérer avec calme, car ils étaient eux-mêmes gagnés par la grandeur troublante de cette scène, se retirèrent à la sacristie et décidèrent de constituer leur tribunal à Rouen, avec l'adjonction de Jean Bréhal, inquisiteur de France, celui-là même qui avait assisté le cardinal Guillaume d'Estouteville dans sa double enquête.

Ainsi donc l'affaire revenait dans la ville où elle avait été jugée. Le tribunal fixa son siège dans cette chapelle des Ordres où se tenaient d'ordinaire les séances de l'officialité et où Pierre Cauchon, pour couvrir son iniquité du voile de la légalité, avait tenu sa dernière session. La nouvelle sentence gagnait à être rendue au lieu même où la première avait été prononcée. De cette chapelle, il ne reste qu'une fenêtre dont les doubles meneaux restent visibles de l'archevêché, dans une cour intérieure, aussi bien que de la rue Saint-Romain.

L'introduction de la cause fut affichée à la porte de toutes les églises de Rouen et les juges s'installèrent dans l'archevêché de Guillaume cardinal d'Estouteville, pour répondre à l'invitation de Raoul Roussel.

La sentence de réhabilitation fut rendue le 7 juillet 1456 et une croix fut plantée sur la place du Vieux-Marché, à l'emplacement même du bûcher.

La copie de ce second procès se trouve dans le recueil, où le savant érudit Quicherat a sauvé de l'oubli les monuments authentiques de l'histoire de Jeanne d'Arc.

La sentence de Pierre Cauchon était annulée et l'honneur rendu à celle que nous acclamons en France sous le nom de Sainte de la Patrie.

Eminence, Mesdames, Messieurs, il y a, de par la volonté de Dieu, des jours de revanche, où la Providence marque de son sceau les événements humains. Depuis le temps où le Christ a vaincu la mort, après son apparente défaite, nous assistons souvent à la résurrection des victimes qui sont injustement tombées. Si quelques-unes ne reçoivent qu'au ciel leur récompense, il en est d'autres qui bénéficient d'une justice immanente, plus forte que la malice des hommes. Vous, fils de la noble Belgique, vous avez connu des jours noirs, où l'horizon se fermait devant vous. L'invasion avait rejeté votre souverain sur un coin perdu de votre territoire et votre gouvernement dans notre diocèse, à Sainte-Adresse. D'autres que vous auraient désespéré, vous avez eu foi dans votre cause. Quand sonna l'heure de la victoire et des suprêmes réparations, combien elles vous parurent belles vos campagnes qui se couvraient à nouveau de riches moissons, opulentes vos villes qui se relevaient de leurs ruines, riches votre commerce et votre industrie qui reprenaient avec activité! Nous aussi, nous les avons connus ces jours de résurrection et de gloire et nous comprenons les émotions que nous ne pouvons rappeler sans frémir.

Vous avez vu votre Roi rentrer dans vos grandes cités, porté par l'enthousiasme des foules. C'était la fin et pour longtemps des jours mauvais que vous aviez déjà connus dans votre histoire si complexe. Quelle joie délirante de retrouver, avec une grandeur morale accrue par vos épreuves et votre passion du droit méconnu, le souverain en qui se fondent les diversités des opinions et les passions adverses des partis comme en un principe supérieur d'unité nationale! A pleine voix la peuple criait non pas : Noël! Noël! comme au moyen âge, mais d'incessantes acclamations au Roi et à la Belgique. Vous chantiez, sans vous lasser, à travers vos rues et sur vos places publiques, le roi, la loi, la liberté. O jours d'ivresse et de triomphe!

Compreniez-vous combien il était doux pour les compatriotes de sainte Jeanne d'Arc de chanter, avec leur propre libération, le triomphe de ses armes et la revanche de son honneur? Mais que parlons-nous du passé? Les siècles se sont écoulés : c'est l'univers tout entier qui maintenant acclame avec amour Jeanne la victorieuse, Jeanne la sainte, car son honneur comme sa gloire, constituent un patrimoine commun de la chrétienté et de l'humanité.

† ANDRÉ DU BOIS DE LA VILLERABEL,
Archevêque de Rouen, primat de Normandie.

Tarifs actuels pour l'étranger

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

I. — Pour l'Allemagne occupée (militaires en service actif) :	10 belgas
II. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg	11 belgas
III. — Pour le Congo belge	12 belgas
IV. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Esthonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Honerie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger, Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Egypte, Mexique, Equateur	17 belgas
V. — Pour tous les autres pays	20 belgas

CHRONIQUE D'ART

Nouvelles variations en Φ

Nous avons à la suite de M. Matila Glyka, étudié à cette place (1) les remarquables vertus arithmétiques et géométriques du nombre incommensurable Φ , ou 1,618...

Nous avons vu qu'il n'était autre que la traduction chiffrée de la section dorée ou divine proportion des Anciens et pu constater sa prédominance dans les tracés régulateurs tant en art appliqué qu'en architecture.

Nous allons aujourd'hui l'étudier dans les rapports non moins intéressants qu'il présente avec les formations organiques.

Rappelons d'abord une loi qui préside à l'étude morphologique des êtres vivants.

Les organismes vivants, en plus de leurs conditions spéciales d'équilibre, identiques en certains points à celles qui commandent à l'équilibre des corps inorganiques, exhibent un phénomène qui leur est propre et qui est celui de la croissance. Alors que les cristaux inorganiques, par exemple, augmentent par agglutination, c'est-à-dire par addition d'éléments identiques, l'organisme vivant, lui, croît par *intussusception*, c'est-à-dire par une sorte d'expansion du dedans au dehors. On ne peut mieux comparer ce phénomène qu'à celui que présente un morceau de gélatine plongé dans l'eau, et dont la masse gélatineuse, se gonfle petit à petit tel un ballon par la pénétration du liquide.

De même, alors que dans la matière inorganisée les éléments moléculaires, une fois en équilibre, restent pratiquement inchangés pendant la durée de l'assemblage, les éléments constitutifs du tissu vivant, au contraire, se renouvellent continuellement.

L'être vivant est en état perpétuel de croissance, mais cette croissance, et ceci est un point capital, se fait strictement en fonction de la forme primitive.

On ne peut mieux la représenter que par la spirale, cette spirale en laquelle Goethe voyait déjà le symbole mathématique de la vie et de l'évolution spirituelle (2), courbe indéfinie, s'enchevêtrant, et restant semblable à elle-même, en chacune de ses parties.

Non seulement la spirale est le symbole de la croissance, mais, si l'on s'en réfère aux observations et recherches menées, par sir Thomas Cook (3), elle la définit et la mesure rigoureusement dans bien des cas.

Sir Th. Cook, en effet, décèle la présence de la spirale, non point seulement dans les diverses variétés de coquillages, où elle est évidente, mais en botanique, où elle détermine le profil même de la plante ou de ses parties, la disposition de ses feuilles, la section de ses graines, et la courbe de son développement.

La spirale est, comme on le sait, une courbe logarithmique, et qui se caractérise par une progression géométrique. Si l'on prend une spirale quelconque (voir fig. 1) entre les longueurs OA, OB, OC, OD, autrement dit entre les rayons successifs de la courbe,

on a en effet $\frac{OA}{OB} = \frac{OB}{OC} = \frac{OC}{OD} = m$, m représentant un rapport on

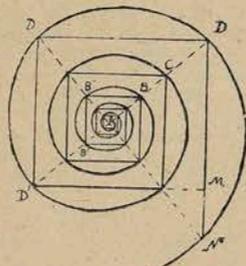


Fig. 1.

nombre constant. Ce rapport constant est ce qu'on appelle la pulsation radiale de la spirale.

Il en résulte que les longueurs comprises sur un même rayon entre les spires successives forment aussi une progression géométrique de même raison

$$\frac{AB}{BC} = \frac{BC}{CD} = m.$$

Toute spirale ou fragment de spirale peut ainsi évoquer une loi de croissance (ou de pulsations rythmiques), résumée par le rapport m .

(1) Voir n° 27 vendredi 21 septembre 1928.

(2) Comparez ce que dit Léon Dandet au sujet de la spirale dans son troisième courrier des Pays-Bas « Melancolia ».

(3) *The Curves of Life*, Constable et Co., édit.

On se rappelle d'autre part que la série : 1, ϕ^1 , ϕ^2 , ϕ^3 , ... ϕ^4 , a parmi les schémas numériques de croissance, la propriété d'être une progression à la fois géométrique et additive, permettant d'obtenir la croissance homothétique à caractère exponentiel au moyen d'addition d'éléments simples.

Cette croissance homothétique, ou récurrence rythmique de formes semblables, procure, nous l'avons vu, au point de vue esthétique, une impression d'harmonie, l'impression rassurante donnée par ce qui reste semblable à soi-même dans la diversité de l'évolution (Timmerding).

Les spirales logarithmiques rappelant le rapport ϕ dans leur pulsation radiale, diamétrale, ou quadrantale (I) pourraient donc être évocatrices d'une croissance homothétique harmonieuse.

Ceci conduit sir Th. Cook à considérer plus particulièrement trois spirales.

La première, dont la pulsation radiale est ϕ et dont par conséquent les intervalles découpés sur un même rayon forment une progression ϕ , ce qui la rend particulièrement facile à construire puisque $CD = AB + BC$.

On la trouve comme tracé directeur dans les volutes de beaucoup de chapiteaux ioniques. D'autre part, c'est elle qui donne le diagramme de croissance des coquilles de beaucoup d'Ammonites fossiles (voir fig. 2).

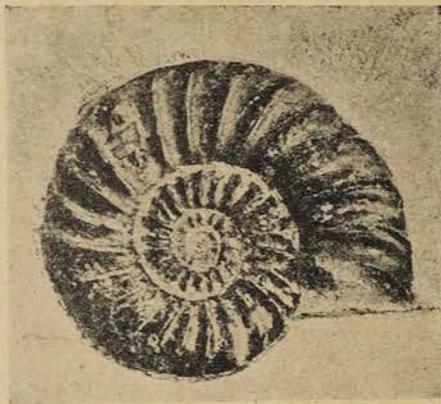


Fig. 2. — Ammonite.

La seconde, dont la pulsation radiale = ϕ^2 . Elle fournit le tracé directeur de la très belle coquille du *Dolium Perdix* (voir fig. 3).

La troisième enfin qui a pour pulsation radiale ϕ^4 et comme rectangle directeur le rectangle à module ϕ . C'est elle notamment qui fournit le tracé directeur de *Haliotis Splendens*.

C'est peut-être du point de vue de la croissance harmonieuse la plus parfaite des trois, car elle correspond à des gnomons parfaits des trois (2).

Cette récurrence remarquable du nombre ϕ dans les diagrammes de croissance, sir Th. Cook l'établit encore par bien d'autres exemples : il la découvre notamment dans d'autres courbes ou fonctions mathématiques, par quoi se détermine et se mesure le profil des organismes vivants. Nous ne pouvons songer ici à reproduire tous ces exemples.

Nous les rapprocherons plutôt des constatations faites par d'autres observateurs, sur la prédominance des formes pentamères, c'est-à-dire dérivées et fonction de ϕ , dans les systèmes vivants.

(1) On entend par pulsation diamétrale le rapport $\frac{OB}{OB'}$ et par pulsation quadrantale le rapport $\frac{OB}{CB'}$.

Le rapport $\frac{OB}{OB'}$ celui-ci détermine le rectangle directeur de la spirale, c'est-à-dire le rectangle obtenu en joignant trois points situés aux extrémités de trois rayons faisant entre eux des angles de 60° .

(2) Voir notre article précédent.

C'est ainsi que M. F.-M. Jaeger (1) écrit : Une certaine préférence pour la symétrie pentagonale, aussi bien dans le cas des animaux

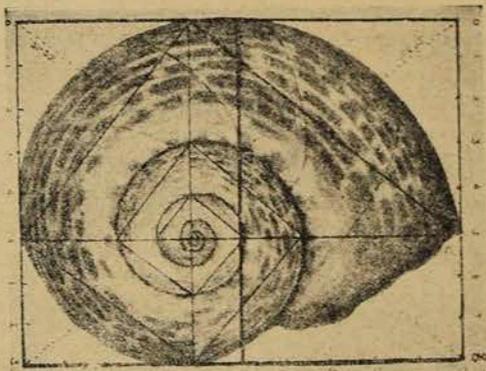


Fig. 3. — *Dolium Perdix*.

que dans celui des plantes, semble exister ici, une symétrie clairement reliée à l'importante proportion de la « section dorée » et inconnue dans le monde de la matière inanimée.

Il suffit d'ailleurs de feuilletter un atlas de botanique ou un livre de zoologie pour constater la fréquence dans les systèmes vivants de ces formes pentamères (fig. 4). Elles sont de loin plus nombreuses

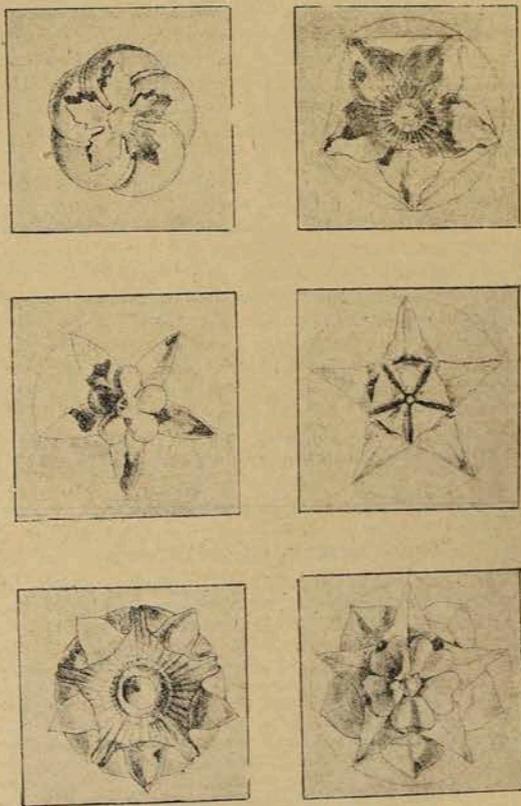


Fig. 4. — Plantes pentamères organiques (Fleurs).

(1) Lectures in the Principle of Symmetry.

que celles dérivées des systèmes cubique et hexagonal, lesquelles se manifestent au contraire dans les formations cristallines, et ce à l'exclusion des premières. Nous ne faisons ici que résumer toute une série d'observations, mais dont il résulte que la section dorée et la symétrie pentagonale qui en dérive, sont bien un monopole de la croissance vivante.

Avec Zeysing (1) et Hambidge (2), nous allons la voir conditionner plus particulièrement le corps humain. Zeysing a effectué des mesures sur des milliers de corps humains (fig. 5). Il a trouvé en opérant sur ces séries d'observations, que les proportions du corps masculin oscillent autour du rapport moyen $\frac{h}{n} = \frac{13}{8} = 1,625$,

h représentant la hauteur totale, n la distance entre le nombril et la plante des pieds, alors que pour le corps féminin, ce rapport = $\frac{8}{5} = 1,6$.

Ce partage déterminé par le nombril est la manifestation la plus importante de la section dorée dans le corps humain, mais celle-ci se retrouve facilement dans les proportions d'autres parties du corps. C'est ainsi que la proportion ϕ est aussi déterminée dans la hauteur du corps humain (mais avec la mineure en bas) par le niveau de l'extrémité des doigts médians lorsque les bras tombent verticalement, de même qu'elle se retrouve dans le rapport de la distance du bas du nez au bas du menton, à la

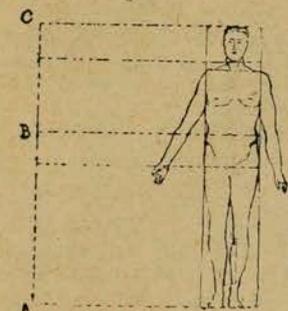


Fig. 5

distance de la commissure des lèvres au bas du menton. On la voit s'établir encore entre les trois sections de l'index, lesquelles forment une progression ϕ descendante. Hambidge, dont nous avons exposé au cours de notre article précédent, la théorie des rectangles dynamiques ou restangles ϕ et dérivés de ϕ , a procédé lui aussi à des mensurations sur le corps humain. Comme Zeysing, mais de façon plus scientifique, il arrive aux mêmes conclusions. Le corps humain, ou plutôt son squelette, car Hambidge pour plus de précision, a opéré sur des squelettes, n'est qu'une suite de variations et de combinaisons sur le thème ϕ .

Opérant au moyen de rectangles (fig. 6), Hambidge établit successivement les schémas moyens suivants.

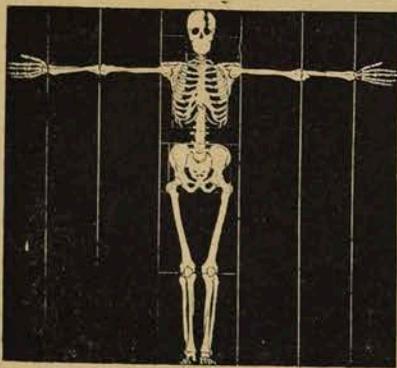


Fig. 6 — Projections frontale et latérale du squelette de Harvard.

Rectangle « de grande envergure » ayant comme côté long horizontal l'envergure des bras étendus, et comme côté vertical

(1) *Aesthetische Forschungen*.
(2) *Dynamic Symmetry*.

la hauteur totale du squelette : module $1,045 = \frac{5\phi - 6}{2}$

Rectangle frontal encadrant le pelvis (squelette mâle) : module $1,309 = \frac{\phi + 1}{2}$; pour les squelettes féminins le module est $\frac{\sqrt{5}}{\phi}$

Rectangle latéral encadrant le pelvis : module $\frac{1,309}{2} = \frac{4}{\phi + 1}$ et ainsi de suite. Nous arrêtons là une énumération qui deviendrait vite fastidieuse, et nous renvoyons pour plus de détails aux tableaux reproduits dans le livre de M. Ghyka.

Notons seulement que pour le rapport $\frac{h}{n} = 1,625$ de Zeysing, Hambidge trouve les chiffres limites : 1,6058 et 1,630, ce dernier serrant de près le chiffre établi par Zeysing; les trois chiffres oscillant autour de 1,618 = ϕ .

Se basant sur la découverte auprès de carrières grecques de blocs de marbre parallélépipédiques sur lesquels les proportions de statues inachevées étaient marquées par des lignes horizontales et verticales délimitant des rectangles anatomiques d'encadrement analogues à ceux qu'il a établis pour la mensuration de ses squelettes, Hambidge suppose que cette méthode fut effectivement employée par les sculpteurs égyptiens puis grecs. Il se peut. On retrouve d'autre part dans les études « cubistes » de certains peintres de la Renaissance un procédé analogue. Le dessin de Dürer que nous reproduisons ici ainsi qu'une étude cubiste d'un d'un de ses disciples sont bien intéressants à cet égard (fig. 7).

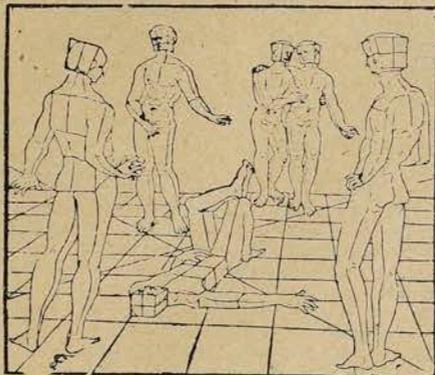
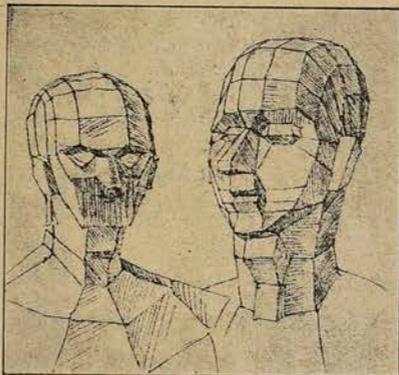


Fig. 7 — 1. Étude cubiste de Dürer.
1. Id., de B. Schön (1542).

Il y a lieu de remarquer également que les rectangles 1,118 — 1,382 — 1,309 — 1,809 — 1,1708 — 1,0652 — 1,545 — 2,045 — 1,618 — 2,236... qui reviennent constamment dans les thèmes harmoniques du squelette humain, tels qu'ils ont été établis par

Hambidge sont précisément ceux qu'il avait découverts déjà dans les tracés des vases grecs.

Ce qui justifie sa phrase : « Les matériaux pour l'étude de la Symétrie Dynamique sont obtenus de trois sources : de la symétrie de l'homme et de la plante, de l'art égyptien et grec, et des cinq polyèdres réguliers. Mais le squelette est pour l'artiste la source par excellence ».

Ainsi l'homme se trouverait être placé au centre de tout, et c'est en lui que se pourrait mesurer et définir le plus rigoureusement l'univers. On songe au texte de Valéry : « Ce temple délicat, nul ne le sait, est l'image mathématique d'une fille de Corinthe, que j'ai heureusement aimée. Il en reproduit fidèlement les proportions particulières ».

Il est certain que les Grecs avaient de la beauté une conception autrement subtile que la nôtre et qu'ils éprouvèrent, comme le pense Violet-le-Duc, par le sens de la vue des jouissances que nous sommes trop grossiers pour jamais connaître.

La géométrie qui pour nous n'est guère plus qu'une science, était à leurs yeux le premier des arts, et ses combinaisons constituaient pour eux une intarissable source d'harmonie.

En essayant d'établir une corrélation entre les proportions du corps humain et les accords parfaits, Zeising ne fait que reprendre une théorie, chère aux disciples de Pythagore.

Le rapprochement par exemple, qu'il établit entre son module masculin et l'accord majeur, ceux-ci se définissant tous deux par le rapport $\frac{5}{8}$ et entre son module féminin et l'accord mineur, définis

par le rapport $\frac{3}{5}$, Pythagore l'avait déjà tenté, lorsqu'il célébrait

la vertu de la pentade, de la pentade invincible (*pentaz*) ou nombre 5, lequel était le nombre d'Aphrodite, à la fois symétrique (par rapport à l'unité centrale) et asymétrique, parce qu'impair et composé du premier nombre « matrice » ou féminin, 2, et du premier nombre mâle, 3.

Pythagore considérait la gamme diatonique comme la dérivée d'une suite de quintes; si l'on représente schématiquement le monocorde par un cercle au lieu d'un segment droit, le rapport $\frac{2}{3}$

de la quinte déterminée sur les cinq subdivisions de la corde vibrante suggère naturellement ce même rapport déterminé sur le cercle par chaque côté du pentagone étoilé.

Et comme — ajoute M. Matila Glyka, à qui nous empruntons ces détails — au nombre de ces côtés correspond aussi celui des cinq planètes qui avec le soleil et la lune occupent les rôles de premier plan dans l'astronomie de l'école, « nous ne serons pas étonnés, devant celle-ci, de percevoir en sourdine les premiers accords de l'harmonie des sphères ».

Que tout soit commandé dans l'univers par une même et unique proportion, il n'y a rien là qui puisse choquer ou troubler l'esprit bien, au contraire. L'esprit a soif d'unité. Elle est pour lui le bien suprême.

S'ensuit-il que ce que nous appelons la Beauté, l'Art, l'Harmonie, n'est que la résultante d'une simple équation?

Les plus enthousiastes de ces théoriciens de la symétrie sont les premiers à reconnaître que non.

Comme le fait remarquer sir Th. Cook, s'il faut admettre d'une part le caractère rigoureusement mathématique des lois théoriques de la croissance, il y a lieu d'observer aussi qu'en pratique les courbes des formes naturelles décèlent de légères oscillations ou déviations par rapport à leurs modèles théoriques, et que ce sont justement ces déviations, ces tatonnements plus ou moins perceptibles qui sont la caractéristique de la vie, et la cause du charme des courbes, des surfaces, des volumes dans lesquels elle s'est incarnée.

L'on en pourrait donc conclure, en transposant cette théorie aux créations artistiques, que là aussi la beauté réside dans la double perception contradictoire suivante : 1^o l'artiste a établi un plan rigoureux, il a « géométrisé » comme le dieu de Platon; 2^o dans l'exécution il a parfois légèrement dévié, et ces fluctuations qui décèlent la main de l'homme, confèrent justement à l'œuvre le charme dont une exécution trop rigoureuse et mécanique la priverait.

C'est ce que voulait déjà dire Ruskin lorsqu'il écrivait : « All

beautiful lines are drawn under mathematical laws organically transgressed ».

Ce que nous pourrions traduire comme suit : « La Beauté n'est qu'une géométrie qui s'ignore ».

MARCEL SCHMITZ.

Histoire du curé et des trois Bruxellois

An docteur Z. Berger.

Un matin de septembre 1884, une lettre était arrivée au presbytère d'Houbiémont, à l'adresse du curé Grogna. Aux fautes d'orthographe près, elle était ainsi conçue :

« Cher et vénéré Pasteur,

« C'est nous! C'est Achille! C'est Ludovic! Et c'est Médard! Une fois de plus, nous vous revenons! Ce n'est pas sans une douce émotion que nous vous reverrons, ni sans un réel plaisir que nous goûterons de nouveau à l'excellente cuisine de la vieille Elodie. Comme les autres années, nous comptons passer huit jours à Houbiémont. Et surtout ne vous dérangez pas; vous devez savoir que nous ne sommes pas difficiles. La saison des grèves est-elle ouverte? Y a-t-il encore des truites dans l'Ourthe? A bientôt donc! Vos affectionnés :

ACHILLE VANDERHAGHE,
LUDOVIC VANDERHOOGHE,
MÉDARD WILVERDOOTE.

« Bruxelles, le...

— Les voilà de nouveau, ces fléaux! dit l'abbé Grogna. J'en avais pourtant assez. Et il ne sera pas dit que je les supporterai jusqu'à la consommation des siècles.

— Qui est-ce qui veut revenir? demanda Elodie.

— Les trois Bruxellois!

— Eh bien, c'est à prendre ou à laisser, monsieur le curé; s'ils reviennent, je m'en vais; et nous verrons si ce sera eux qui vous soigneront, difficile comme vous êtes.

Elodie plaçait souvent son maître devant de telles alternatives, étant de ces personnes qui se compensent de leur dévouement par l'exercice verbal de l'autorité et les apparences de la mauvaise humeur.

Qui célébrera comme il convient la belle et méritoire existence des servantes de curé de campagne? Comme un grand homme méconnu est sans cesse à donner des ordres et contre-ordres à son secrétaire, elles se consolent de leur réclusion en régnant sur les casseroles de la cuisine et les lapins de l'étable. Elles décident souverainement quelle mauvaise ponduse sera sacrifiée aux jours de diner solennel et quelle soutane M. le curé revêtira dans les grandes circonstances. Lorsqu'on sonne, elles maudissent d'abord la sonnette, puis vont ouvrir en grommelant et déclarent enfin avec majesté : « Il faudra revenir après Pâques; vous savez bien que nous ne marions pas pendant le carême! » Ce pluriel indique assez qu'elles se solidarisent avec leur maître dans le gouvernement de la paroisse, dans le bien qu'il fait aux âmes et dans l'espérance des récompenses célestes. C'est d'ailleurs sur Dieu qu'elles comptent principalement pour être rétribuées, leurs appointements temporels devant éternellement rester au-dessous de l'index-number. Ainsi pratiquent-elles la vertu d'espérance. La vertu de foi, elles la manifestent en assistant, un gros livre en main, à tous les offices, agenouillées sur la première chaise.

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

DIXIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- 20 novembre, S. G. Mgr du BOIS de LA VILLERABEL, archevêque de Rouen, primat de Normandie : *Jeanne d'Arc, du bûcher à la réhabilitation.*
- 27 novembre, Le Commandant PIERRE WEISS, commandant le Bourget : *Les charmeurs de nuages.*
- 4 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les vedettes.*
- 11 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les têtes folles.*
- 18 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les fonctionnaires.*
- 4 janvier, M. HILAIRE BELLOC : *Le génie du peuple anglais.*
- 8 janvier, M. HENRI MASSIS : *Les écrivains que j'ai connus.*
- 15 janvier, M. JEAN YBARNEGARAY, député des Basses-Pyrénées : *Lamartine, orateur de génie.*
- 22 janvier, M. JACQUES COPEAU, lecture : *L'Odyssée de Homère.*
- 29 janvier, Le Comte de SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France : *Talleyrand, sa vie, son œuvre.*
- 5 février, M. LÉON BÉRARD, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.
- 12 février, M. MAURICE PALÉOLOGUE, de l'Académie française, ambassadeur de France : *Trois impératrices.*
- 19 février, Le Capitaine CARLO DELCROIX, grand mutilé de guerre, député au parlement italien.
- 26 février, M. PHILIPPE de LAS CASES, du barreau de Paris : *La Justice et son Palais.*
- 5 mars, Le Comte GONZAGUE DE REYNOLD, professeur à l'Université de Berne, membre suisse à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. D. N. : *Où va l'Europe?*

La cinquième conférence sera donnée le mardi 18 décembre, à 5 heures précises, par M. René BENJAMIN, SUJET : Les augures de Genève (Les fonctionnaires).

Dix Conférences

de M. ANDRÉ BELLESSORT sur VICTOR HUGO

Pour célébrer dignement le dixième anniversaire de leur fondation par S. Em. le Cardinal Mercier, les *Conférences Cardinal Mercier* offrent à leurs fidèles abonnés l'occasion d'entendre à Bruxelles, les dix conférences que M. ANDRÉ BELLESSORT fera cet hiver, à Paris, à la *Société des Conférences*, sur Victor Hugo.

Prix de l'abonnement à la série des quinze conférences :

Fauteuils et baignoires : 150 francs ; parquets, balcons de face et 1^{er} rang de côté : 100 francs ;
balcons 2^e série : 75 francs

La location pour les conférences *Victor Hugo* s'ouvrira au début de décembre. Il ne sera demandé qu'un léger supplément aux abonnés à la série des quinze conférences désireux de conserver leurs places pour ces dix conférences.

La location des places se fait comme l'année dernière, par les soins de la Maison F. LAUWERYS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures. Par préférence, les abonnés de l'hiver dernier pourront retenir leur places jusqu'au mercredi 31 octobre.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL. : 220.50

priant avec ferveur. Quant à la vertu de charité, elles ont peu d'occasions d'y manquer, restant à l'ordinaire cloîtrées au presbytère, à l'abri des cabales et méchancetés de ce monde.

Pour en revenir aux fêaux bruxellois dont il retournait entre l'abbé Grogna et la vieille Elodie, c'étaient trois gaillards qui venaient depuis trois ans passer des vacances au presbytère d'Houbiémont.

La première fois, cela pouvait encore passer; la deuxième, ils s'étaient eux-mêmes invités; la troisième, ils étaient entrés quasi de vive force et s'étaient cramponnés; et voici qu'ils menaçaient de nouveau de paraître sans qu'on les eût appelés.

Notez qu'ils n'étaient parents ni de M. le curé ni d'Elodie. Jusqu'en 1881, ils n'avaient jamais vu ni le pasteur, ni sa servante, ni son chien, ni même son presbytère. Cette année-là, étant en excursion dans les Ardennes, et passant par Houbiémont, ils rencontrèrent l'abbé Grogna auquel ils demandèrent leur route.

— Je ne désire que vous remettre sur le bon chemin si vous n'y êtes pas, répondit le curé d'Houbiémont. C'est l'office d'un vrai prêtre. Qui est ministre des chemins de fer à Bruxelles?

— C'est M. Couturiau, dirent-ils en chœur.

— Très bien! Et comment s'appelle la deuxième personne de la Sainte-Trinité?

Ils se turent tous trois. Puis l'un d'eux se risqua :

— N'est-ce pas saint Antoine de Padoue?

— Voilà! Vous vous intéressez au ministre des chemins de fer qui aujourd'hui fait marcher les trains en Belgique et demain mourra peut-être gâché sur sa chaise d'affaires; et vous ignorez que la seconde personne de la Sainte-Trinité est Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel s'est incarné pour nous racheter et nous jugera au dernier jour? N'est-ce pas malheureux?

Et l'abbé Grogna conçut tout à coup le projet d'amener à la foi ces trois Bruxellois. N'ayant jamais l'occasion d'opérer aucune conversion en Ardenne, où tous les gens sont chrétiens et raisonnables, il s'était parfois demandé s'il ne devait pas quitter son pays pour porter l'Evangile aux sauvages. N'était-ce pas la Providence elle-même qui, aujourd'hui, sans qu'il se déplaçât, lui amenait ces trois Bruxellois pour qu'il leur enseignât la religion et à distinguer le bien du mal?

Il les invita chez lui, leur peignit la laideur du vice et les charmes de la vertu, résuma devant eux les cours qu'il donnait aux enfants du catéchisme, tout en les abreuvant de son meilleur vin et les nourrissant abondamment. Les leçons avaient lieu le matin; elles ne duraient qu'une heure, et l'après-midi était consacré à la promenade. Nos citadins avaient l'air d'écouter l'enseignement de l'abbé; deux d'entre eux apprirent assez vite à faire leur signe de croix; et chacun des trois avaient grossi d'environ cinq kilos quand, après huit jours, ils s'apprêtèrent à retourner.

Elodie avait d'abord voulu réclamer. Mais son maître lui avait fermé la bouche :

— Oui ou non, mon enfant, possédez-vous la flamme de l'apostolat? Et n'est-il pas plus simple à notre âge de convertir à domicile ces citadins que de porter la foi aux anthropophages?

Et en bougonnant Elodie avait obtenu.

Nos Bruxellois eurent donc lieu d'être contents d'elle; et quand ils partirent, ce fut en proclamant qu'ils étaient en chemin de revenir à la religion et disposés en tout cas à revenir à Houbiémont aux vacances prochaines.

Il serait trop long et fort inutile de narrer par le menu tout ce qui se passa en 1882 et 1883. Le curé Grogna relança d'abord ses néophytes par des lettres où il leur résumait son enseignement des vacances et les pressait de conclure. Ceux-ci répondaient des choses extraordinaires qui dénotaient une épouvantable fourberie.

Tantôt c'était Achille Vanderhaghe qui avait communiqué deux fois le jour de Noël; tantôt c'était Ludovic Vanderhooghe

qui recevait le sacrement de baptême toutes les semaines sans manquer; ou bien c'était Médard Wilverdoote qui faisait maigre le dimanche et entendait les vêpres le vendredi matin à Sainte-Gudule.

De telles exagérations faisaient dire au curé d'Houbiémont :

— Ce sont évidemment des menteurs et des ânes. Mais il n'est pas mal de donner à manger aux animaux et les menteurs ne sont peut-être pas incapables de se convertir.

Et il avait encore consenti de les nourrir et loger aux vacances de 1882 et de 1883.

Mais nous sommes en 1884, et, cette année, l'abbé Grogna est à bout de patience et de zèle :

— Que les curés de Bruxelles se chargent de ces olibrius, dit-il à Elodie. Pour moi, j'en ai assez fait. Non seulement ils ne coucheront plus ici, mais nous tâcherons que même ils n'y trouvent plus moyen de s'asseoir. Otez les chaises de la chambre de devant, s'il vous plaît.

Un peu avant le soir, l'abbé Grogna se rendit chez le maieur. Il s'y tint une sorte de conseil de guerre auquel furent en outre convoqués le garde champêtre, le sonneur de cloches, le cantonnier et deux frères forgerons d'une force herculéenne. Puis le curé revint au presbytère pour souper et attendre ceux qui devaient arriver.

Ils parurent peu après, foinbus d'avoir marché vingt kilomètres sans déceler, cherchant à s'asseoir et à placer un mot sur l'existence de Dieu. Mais les chaises avaient disparu et le curé ne les suivit plus sur le terrain religieux.

— Vous devez avoir faim? dit-il.

— On serait en effet heureux de manger un morceau, répondit Achille Vanderhaghe.

— Il faudra que vous soupiez.

— Vous savez bien que nous ne sommes pas difficiles, dit Ludovic Vanderhooghe. Comment va la bonne Elodie?

— Très bien. Merci de sa part. Et nous avons résolu de vous donner des « lurcettes » pour votre premier repas.

— Est-ce aussi bon que les grives? demanda Médard Wilverdoote.

— Vous en irez dire des nouvelles à Bruxelles quand vous en aurez mangé, répondit le curé. Mais hâtons-nous. Rien ne vaut ce qu'on a gagné soi-même. Voici trois sacs; prenez-en chacun un; vous le tiendrez, la gueule ouverte, en respirant le moins souvent possible, contre un trou de haie de la prairie où nous allons. Je tâcherai de rabattre le gibier vers vous. Quand je crierai : « Lurcette! lurcette! », soyez particulièrement attentifs, c'est que la bête est proche et se dirige vers votre sac. Dès qu'elle y sera entrée...

— Et si elle griffe? interrogea Ludovic Vanderhooghe.

— Préférez-vous ne rien prendre et ne pas souper? répondit le curé d'un air n'admettant pas de réplique.

Cette chasse mystérieuse dans la nuit fraîche, au terme d'une journée de fatigues, ne souriait guère aux trois compagnons. Mais il fallait en passer par les propositions de l'abbé Grogna et l'on partit.

Pour ma propre facilité et afin que le lecteur arrive plus vite au bout de cette histoire, je ne décrirai pas la longue marche des chasseurs par les sentiers escarpés, leur attente à croupetons se prolongeant des heures durant, leur estomac de plus en plus affamé et quasi découragé.

Ils allaient tomber de lassitude quand, d'une voix formidable, le curé cria : « Lurcette! lurcette! »

A ce signal tous trois serrèrent les jambes et une troupe sortit du bois voisin. C'était le maieur avec son écharpe, le garde champêtre avec son grand fusil, le cantonnier avec sa meilleure pioche, le sonneur de cloches avec une grosse corde et les deux frères forge-

rons avec un marteau et des tenailles. Ils arrêterent nos trois Bruxellois :

— Que faites-vous ici? demanda le garde champêtre.

— Nous chassons à la « lurcette », répondit Ludovic Vanderhooghe.

Tous nos villageois partirent d'un grand éclat de rire. « Chasser à la lurcette », c'est une expression ardennaise qui signifie : faire une chose qui n'a pas besoin d'être faite, comme si l'on disait : songer creux, ferrer les cigales, garder la lune des loups ou espérer que les nues tomberont pour prendre des alouettes.

— Il s'agit bien de cela, répartit le bourgmestre. Vous êtes, messieurs, des voleurs d'enfants et vos sacs indiquent assez les mauvais coups que vous préméditez. Ffilez! Et qu'on ne revoie plus jamais ici le bout de votre nez bruxellois. Vous êtes bannis du territoire d'Houbiémont à perpétuité, sous peine de mort.

— La légalité vous interdit... voulut objecter Achille Vanderhaghe qui était le moins couard.

Mais à peine avait-il ouvert la bouche que le sonneur de cloches s'était jeté sur lui pour le ligoter avec sa grosse corde, que le garde champêtre le mettait en joue avec son grand fusil et que l'un des frères forgerons parlait de lui arracher ses trente-deux dents, d'un seul coup, avec les grosses tenailles. L'autre des frères forgerons poursuivait, le marteau brandi, Ludovic Vanderhooghe, jurant qu'il allait lui fendre la tête pour voir ses secrètes pensées. Quant au cantonnier, il courait après Médard Wilverdoote, assurant qu'il voulait lui rompre l'échine et les deux jambes avec sa pioche.

Nous ne suivrons pas nos trois Bruxellois s'empressant sur le chemin du retour ni la troupe de nos villageois revenant au presbytère. Là, quelques flacons de vieux bourgogne les attendaient, auxquels tous goûtèrent avec entraînement fort avant dans la nuit.

Et maintenant, pour ceux de nos lecteurs qui trouveraient que l'abbé Grogna n'avait pas été assez charitable dans la circonstance, je dirai qu'à cette époque il n'était pas encore arrivé au sublime degré de vertu qu'il atteignit dans la suite, en compagnie d'Elodie, et principalement sur la fin de sa vie.

OMER ENGLEBERT.

A propos du problème de l'« Anschluss »

L'Autriche marche Romaine :
Les doctrines de l'Osterreichische Aktion

Si, pour empêcher l'Autriche d'adhérer à l'Anschluss, la diplomatie de l'Entente ne peut invoquer que le chimérique respect d'un traité qui condamne Vienne à l'asphyxie en vase clos, l'issue du débat n'est pas douteuse. La paix européenne a été dictée au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et si les Autrichiens manifestent leur désir de s'unir à leurs frères de langue, comment s'y opposer sans violer les principes de la démocratie universelle et faire figure, la propagande allemande y aidant, de tyrans impitoyables dénoncés comme tels par le socialisme international? Après un nouveau Thoiry, les feuilles publiques finiront bien par nous apprendre à grands renforts de dithyrambes que nous comptons un nouvel abandon de notre ministre des Affaires étrangères à la paix allemande.

Mais l'attraction de l'Autriche vers l'Allemagne est-elle aussi unanime? Cette nation ne trouverait-elle pas en elle-même des raisons historiques et peut-être même ethniques qui la garderaient d'une absorption indigne de son illustre passé? Voilà ce que les

journaux ne nous disent guère et ce qui pourtant, existe et s'exprime avec une lucidité, une vigueur et une mesure vraiment remarquables dans un livre de trois cents pages paru en 1927 et intitulé : *Die Osterreichische Aktion*, l'Action autrichienne, ou de jeunes doctrinaires catholiques et monarchistes, groupés sous ce signe, développent tout un plan de réorganisation politique et sociale de leur pays qu'ils veulent conserver autonome en vertu d'un droit imprescriptible. Il nous a paru intéressant de donner ici l'essentiel de leurs thèses, laissant à nos lecteurs le soin de juger s'il vaut mieux, pour la paix du monde, ignorer systématiquement les antiques vertus traditionnelles qui se définissent ici ou les convier à fonder cet équilibre européen qui, sans elles, s'est toujours trouvé menacé.

C'est un lieu commun en Europe centrale d'opposer à la civilisation latine et classique des peuples du Midi une prétendue civilisation germano-chrétienne venue du Nord qui aurait créé le moyen âge. M^{me} de Staël répandit tumultueusement cette erreur en France lorsque, dans un fameux chapitre de *l'Allemagne*, elle mit en parallèle le romantisme soi-disant chrétien des peuples du Nord et le classicisme soi-disant païen des peuples du Midi. C'est ainsi que, jusqu'aux travaux libérateurs des Mâle et des Bédier, on croyait, sur les affirmations des Allemands, que la Cathédrale et la Chanson de geste étaient issus du génie germanique. Dans cette thèse, l'Autriche ne serait, naturellement, que la marche orientale de l'empire allemand.

Les théoriciens de l'Action autrichienne protestent contre cette idéologie qui n'a aucun fondement historique sérieux. La culture de l'Autriche n'est pas d'origine germanique, mais comme celle de la Bohême, de la Hongrie et de la Pologne, elle est romane essentiellement; et c'est à ramener les esprits à ces disciplines romanes toujours représentées par l'Autriche au cours de son histoire la plus glorieuse que l'Action autrichienne consacre son effort.

Cette thèse de la *Romanitas* a beaucoup frappé les esprits de l'Europe centrale et, dans la *Gazette d'Augsbourg*, Georges Mocnius, poète et essayiste de grande valeur et très attiré par la culture latine, la signale comme étant l'élément caractéristique de la doctrine de l'Action autrichienne. De son côté un Hermann Bari, dans le *Nouveau Journal de Vienne*, en tirait prétexte pour accuser cette école de ne pas être allemande, cependant qu'il ne trouvait à opposer à sa thèse qu'une adoration perverse pour Frédéric le Grand et Bismarck! Avez qui montre bien le contraste qui éclate entre la *Romanitas* autrichienne et le christianisme germanique. L'Action autrichienne ne nie pas l'existence d'un christianisme ayant ses racines dans le Nord-Est, aux limites de la nation allemande, et ayant dû développer dans une longue lutte contre le monde slave un certain art, une certaine philosophie romantiques sous le signe de l'épée, « héritage, pense-t-elle, d'un wotanisme qui ravageait autrefois l'Europe et qui y a souvent oublié son salut éternel. » Mais elle ne peut le reconnaître pour sien. Au plus loin qu'elle plonge dans l'histoire de son peuple elle le voit formé par la culture catholique romaine du moyen âge et celle du « barocco » européen du XVI^e et du XVII^e siècle. C'est cette culture, et en particulier celle de l'Italie, de la France et de l'Espagne qui a créé l'Europe et non pas l'*hubris* germanique. C'est du Sud-Ouest que sont venus en Autriche les saints réformateurs et pacificateurs, les patrons et les patronnes de ses villes et de ses villages, de ses cathédrales, de ses églises et de ses chapelles où elle s'agenouille pour prier. « Tout ce qu'il a de sacré dans nos pays, reliques, images, vies héroïques et saintes préposées en modèles à l'âme du peuple nous conduit à la culture romaine. »

Ici, M. Winter, un des esprits les plus éminents du groupe, analyse avec beaucoup de sagacité la différence irréductible qui se manifeste entre les deux cultures, romaine ou germanique, en comparant l'attitude de l'Allemagne envers Catherine Emmerich et celle de la France envers la sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus. Ici l'enthousiasme populaire montre le chemin à l'Eglise justement prudente et réservée et obtient la canonisation de la sainte trente ans à peine après sa mort. Là ne se montre qu'une foi avare, attentive à ne croire que le minimum de dogmes prescrits, un catholicisme enfin, un peu militaire qui étouffe la vie mystique créatrice de toute culture profonde et n'arrive à susciter autour de la voyante stigmatisée de Dülmen, morte en 1824, qu'un mouvement de recherches critiques, littéraires ou médicales.

Or, pour qui connaît l'histoire mystique de l'Autriche, il n'y a nul doute que son esprit ne s'apparente bien plus à celui du sud-ouest qu'à celui de l'Allemagne. La lecture d'un petit livre, *Die Heilige Strasse*, où l'histoire religieuse de l'Autriche est traitée avec une remarquable pénétration, eut une profonde influence sur les origines de l'Action autrichienne ainsi que la méditation sur les saints d'Autriche et les pèlerinages nationaux sur la *Via Sacra* qui mène de Vienne à Maria Zell, sanctuaire où réside la Vierge.

Mais des raisons tirées de la science historique viennent aussi renforcer ces affinités spirituelles pour la *Romanitas*. Pour l'Action autrichienne, le génie romain a reçu la mission providentielle non seulement de répandre partout où ses légions portaient les loix de l'empire cette merveilleuse culture gréco-latine dont elle était dépositaire, mais de protéger et de conserver les civilisations particulières qu'elle rencontrait avec un sens admirable des caractères différents de chaque peuple et des libertés qui leur étaient nécessaires. Ainsi fit-elle pour la Norique, Etat celtique, noyau des pays alpestres de l'Autriche actuelle, qui, sous la loi romaine, garda son roi, sa souveraineté, et devint en même temps un avant-poste latin. Sur le sol rhétique nous trouvons plus tard, dans les mêmes conditions, la culture des Victorides, dynastie romaine analogue à celle des Mérovingiens et des Carolingiens; en Alsace nous trouvons la culture des Ethicons. L'antique avancée romaine se développait dans tous ces territoires, sans rupture ni conflits avec le moyen âge naissant. A ce propos M. Winter rappelle la grande thèse de Fustel de Coulanges sur la continuité de l'antique dans le moyen âge, lequel n'est nullement une création germanique mais bien romaine. Aujourd'hui, à Vienne, Alphonse Dopsch, professeur à l'Université de cette ville, renouvelle et continue les méthodes de Fustel et oppose à la théorie de la migration des peuples, catastrophale pour les cultures, la théorie de la continuité des civilisations.

Cette culture catholique romaine, fidèlement gardée par l'Autriche, a été représentée au XIX^e siècle par l'école sociologique et politique de Müllers, Hakes, Jarcke, Philipps, groupés autour de Metternich, et dont les principes présentaient beaucoup d'affinité avec l'école de philosophie traditionaliste de Maistre et de Bonald. Cette sociologie classique se continue jusqu'à la fin du XIX^e siècle avec le grand Vogelsang qui exerça une si puissante influence sur les idées contre-révolutionnaires de la *Réforme sociale* fondée par La Tour du Pin et par Albert de Mun. En 1880, les représentants de ces deux écoles de France et d'Autriche devaient se rencontrer à Fribourg, au cours de négociations entreprises par le cardinal Mermillod, et leurs travaux aidèrent à préparer l'encyclique *Rerum novarum*. Ce devait être la dernière fois que l'Autriche et la France collaboraient au service des idées conservatrices. Vogelsang fut le dernier sociologue conservateur de l'Autriche. Après sa mort, le catholicisme démocratique influencé et encouragé par l'Allemagne s'étendit sans opposition sérieuse, comme en France d'ailleurs quand les manœuvres du ralliement eurent écarté l'influence de La Tour du Pin.

* * *

L'Autriche sera-t-elle une tribu allemande puisqu'elle parle la langue allemande, ou demeurera-t-elle une nation indépendante comme la Suisse et la Hollande? Sera-t-elle réduite à n'être que la marche orientale de l'Empire allemand ou redeviendra-t-elle l'avant-poste norique de la culture latine? Là est le conflit dramatique de l'Autriche actuelle.

L'Action autrichienne est décidée à préférer l'indépendance de sa nation avec sa mission spéciale, son histoire, sa culture. Les origines de l'Autriche sont bien plus anciennes que la germanisation des provinces alpestres; son union politique avec l'Allemagne semble plutôt un accident historique causé par la colonisation allemande qu'un caractère affectant profondément les virtualités de la race. Par conséquent, loin de se résigner à n'être que la marche orientale du bloc pangermaniste, l'Autriche doit combattre au premier rang pour l'indépendance des petites nations en union étroite avec les autres peuples de l'Europe centrale et avec les tribus allemandes qui osent encore se soustraire à l'hypnose du prussianisme.

Cette attitude ne signifie certainement pas une hostilité contre les peuples allemands; au contraire, le dessein de l'Action autrichienne est de faire de l'Autriche l'élément pondérateur et l'organe

de médiation entre les Etats successeurs et les peuples allemands auxquels l'unit une langue commune. Ainsi pourra se réaliser la Confédération des Etats de l'Europe. L'Autriche peut employer ses relations de sang et de langue avec des peuples allemands à faire comprendre à l'Allemagne qu'elle doit d'abord se guérir elle-même avant de vouloir guérir le monde, et entendre davantage sa mission que les deux plus grands hommes de la Germanie, Marobod et Clovis, avaient si bien saisie: frayer le chemin à la culture romaine qui n'est rien d'autre que la culture universelle l'héritage humain par excellence. Goethe, son plus grand esprit ne doit-il pas à cette romanité l'universalité de son génie? Un Georg Meinius, un Hermann Platz, un Curdini s'y rallient avec ferveur (1).

Si l'Action autrichienne tient l'idéologie de la marche orientale de l'Allemagne pour une erreur et si elle reste fidèle au « limes norique », c'est que cette position correspond aussi bien à la logique de l'histoire autrichienne qu'à la situation actuelle de l'Autriche. L'Autriche représente une idée double; elle n'est pas seulement un groupe de territoires dans les Alpes de l'Est qui est arrivé en continuant le *Regnum Noricum* par l'Etat des Babenberger et des Habsbourg au moyen âge à une nouvelle union politique, elle incarne aussi l'union des peuples de l'Autriche alpestre de la Bohême et de la Hongrie réalisée par la maison d'Autriche. Etre Autrichien dans le sens de l'Action autrichienne ne signifie pas seulement se déclarer pour une petite Autriche dans le sens politique de l'Etat actuel qui n'est qu'un reste de l'ancienne Autriche, mais aussi pour une « Pan-Autriche » fédérée telle que la demande l'histoire entière de la culture et de la politique du territoire danubien. Les territoires autrichiens des Alpes de l'Est, les Bohémiens dans les Sudètes, les Hongrois dans les Carpathes, ne forment pas seulement en eux-mêmes des unités géopolitiques par leurs systèmes de montagnes et de fleuves, mais la coexistence de ces trois territoires et systèmes de culture semblables nous représente aussi une nécessité géographique qu'on ne peut contrarier et qui exercera toujours son influence sur l'avenir de ces Etats. Comme l'Italie, la France et l'Espagne furent, chacune, des ensembles virtuels de civilisation homogène avant de devenir des organisations politiques, comme l'Allemagne représente un système géopolitique caractérisé par le sort tragique d'être traversé par une ligne européenne de séparation, aussi bien cette Pan-Autriche a sa raison naturelle dans ces trois systèmes de montagnes: les Alpes de l'Est, les Sudètes et les Carpathes, et qui trouve une preuve éclatante de son évidence dans une histoire de commune civilisation de dix siècles.

L'empire d'Autriche ne date pas de l'année 1805, lorsque Napoléon la fit sortir de l'empire romain possédé par cette maison pendant dix siècles; il ne date pas non plus de l'année 1526 qui consacra l'union définitive sur la même tête des trois couronnes: Bohême, Autriche et Hongrie, illustrées toutes les trois par les vertus de trois rois qui furent des saints: saint Venceslas, saint Léopold, saint Etienne. Même au moyen âge, l'Autriche se rapprochait bien plus des quatre systèmes de culture, de la Bohême, de la Hongrie et de la Pologne et de la Croatie que de l'Allemagne (les pays rhénans exceptés), tous pays influencés par le sud-ouest roman. Trait caractéristique: les premières universités de l'Europe centrale se trouvent à Prague, à Vienne, à Pecs en Hongrie, à Cracovie, et non pas en Allemagne. L'unification de l'Autriche ne peut s'accomplir que contre la volonté des princes allemands et parce que Vienne et ses deux dynasties avaient un soutien familial et politique en Bohême et en Hongrie qui leur garantissait une certaine indépendance vis-à-vis de l'Empire. La grande Autriche, c'est-à-dire l'union de l'Autriche, de la Bohême, ce la Hongrie, réalisée par la maison d'Autriche, s'était formée par l'enracinement de cette dynastie en Bourgogne, en Belgique et en Espagne, dans la culture romaine; avec les forces et les méthodes que cette maison tirait de la terre romaine, elle n'a pas seulement fondé son empire mais l'a défendu glorieusement contre les Suédois, les Slaves et les Turcs, contre le protestantisme et l'Islam. Le « Baroque », l'époque héroïque de l'Autriche lorsque ses rois, les Ferdinand, les Léopold sauvaient l'Autriche et l'Europe du vandalisme des Suédois et des Turcs, nous montre en Autriche tous les caractères de la culture romaine: artistes, hommes de science

(1) Cf. dans les *Lettres* d'octobre et septembre les très intéressantes études de M. Robert D'HARCOURT, *Valeurs spirituelles et mystiques dans l'Allemagne contemporaine.*

et hommes d'Etat, généraux d'origine française, italienne, espagnole, jouent un rôle prépondérant.

La quintessence de cette Autriche, sa dernière réalité, aujourd'hui aussi vivante qu'autrefois et qui rend témoignage de l'Autriche ancienne, c'est Vienne située au centre géopolitique des trois systèmes de montagnes et sur le Danube, l'artère du système entier, ville dans laquelle se réunissent pendant des siècles les forces des cinq cultures pan-autrichiennes. Le sentiment de cette union est toujours si présent, même là où l'idéologie se tourne vers le nord-est, par exemple vers le bolchevisme, qu'il a forcé les socialistes, par la voix de leur chef Otto Bauer, à se déclarer contre l'*Anschluss*.

Ces évidences historiques et géographiques sont toujours efficaces comme l'est le penchant des Etats successeurs pour la culture romane, le penchant de Prague, de Budapest, d'Agram, de Cracovie pour Paris, Vienne ayant abandonné son rôle depuis son asservissement à la Prusse. Ce qui fut fatal, en effet, pour Vienne, ce fut l'écrasement de Sadowa. A partir de 1866, l'Autriche est enchaînée à son vainqueur qui l'entraîne à la catastrophe. On constate bien, après cette date, quelques velléités de rapprochement avec la France que la haine de Beust contre Bismarck, en dépit de Solferino et de Queretaro, ne demandait qu'à changer en alliance effective, mais d'une part les engagements de Napoléon III vis-à-vis de l'Italie, de l'autre, attraction exercée par le vainqueur sur son ancienne complice, font abandonner à l'Autriche sa mission européenne et la poussent dans une politique d'annexions violentes et de vexations ethniques. L'écroulement de l'Empire danubien n'a pas d'autres causes. L'*Action autrichienne* voit dans cette ruine l'expiation du démembrement de la Pologne et de la méconnaissance des libertés bohémiennes. Elle va jusqu'à dire : « La résurrection de la Bohême et de la Pologne est tellement dans la ligne de l'histoire autrichienne qu'il faut, du point de vue autrichien, y souscrire sans réserve ».

Aucun regret non plus de l'Empire dualiste : « La disparition d'un Etat qui portait bien encore le nom de l'Autriche mais qui était devenu en réalité une province prussienne allemande, un territoire où l'on cherchait les recrues pour la guerre allemande, ne nous semble pas si grave, puisque la résurrection de la Pologne et de la Bohême conduira ces Etats successeurs menacés par une Allemagne prussianisée dans leurs intérêts spirituels et matériels à une alliance nouvelle avec l'Autriche ». Et l'*Action autrichienne* trouve au traité de paix actuel une base meilleure pour le développement de l'Autriche que la situation inextricable résultant du désastre de Sadowa qui la contraignait à une alliance humiliante avec l'Allemagne de fer et de sang créée par Bismarck.

* * *

Mais cette politique pacificatrice ne peut se faire qu'en revenant aux doctrines conservatrices de la légitimité et de la souveraineté, qui, seules, tiennent compte du rôle historique des aristocraties ethniques. Si les conservateurs, déclare l'*Action autrichienne*, veulent regagner leur influence sociale, il leur faut abandonner avant tout cette puéile théorie d'après laquelle la démocratie serait l'idéal de l'organisation sociale si les hommes étaient des anges, mais que, cela n'étant pas, il convient de donner au peuple un gouvernement fort : cette théorie prussienne est fautive et conduit à des conséquences fatales. La monarchie est tout au contraire une forme politique et sociale supérieure qui ne peut se maintenir sans l'assentiment et le soutien d'hommes désintéressés et brûlant de zèle pour le seul bien de l'Etat, tandis que la démocratie représente une forme politique inspirée par la paresse et les plus basses convoitises, se bornant à nier les réalités du sang et de l'histoire qui génent son idéologie et à les remplacer par sa grossière mystique du nombre. La démocratie sera vaincue non point parce que le monde est mauvais et a besoin de la verge pour redevenir sage, mais parce que les meilleures têtes de la nation la réduiront par la vertu tonifiante des idées d'ordre qu'elles recommencent de répandre.

Les temps sont proches où l'Europe ne pourra se passer des forces sociales que sont ses familles historiques. Et pour ne parler que de l'Autriche, sa maison royale et l'aristocratie qui l'entourait, fleur d'une famille de nations romane, germanique et slave, ne formait-elle pas sous le signe du Saint-Empire romain une élite plus européenne que germanique? Il est bien significatif que des

hommes comme le prince de Rohan et le comte Kalergi jouent un premier rôle dans l'œuvre de la pacification européenne. Aux yeux de l'*Action autrichienne*, l'ancienne monarchie représente donc une force éminemment civilisatrice, seule capable de lutter contre le conservatisme pangermaniste représenté par une aristocratie très peu européenne et toujours menaçante qui prépare la restauration de la maison de Hohenzollern par les armes.

Il y aura lieu aussi de méditer pour la sécurité de l'Europe sur les relations historiques entre la maison d'Autriche et celle de France parce que ces deux dynasties — toutes deux éléments de tradition — représentent l'idée européenne dans l'histoire. Pendant les siècles les plus catholiques de l'Europe, même pendant l'époque héroïque de l'Autriche, ces deux maisons ne pouvaient pas, empêchées par un sort tragique, arriver à une entente. Ce fut la politique espagnole de l'Autriche, nous dit M. Winter qui créa le conflit franco-autrichien en entourant la France de trois côtés, par l'Espagne, les Flandres, la Franche-Comté, d'une étroite menaçante. Mais il cessa lorsque l'Autriche céda l'héritage espagnol aux Bourbons, et l'heure vint où ces deux maisons purent songer à une coopération. La France, en confirmant cette alliance par des mariages, pouvait renouveler sa mission latine et tenter l'union des peuples romans, d'abord sur une base familiale, comme toujours au commencement de la base d'un empire. Ce n'est pas un hasard mais au contraire l'indice d'une tendance et d'un dessein que la politique familiale de la maison d'Autriche ait favorisé, surtout depuis François de Lorraine et Marie-Thérèse, les relations avec la maison de Bourbon et que les derniers représentants des deux dynasties aient révélé l'esprit de la symbiose franco-autrichienne. Ainsi chez Henri V de France, Charles VII d'Espagne, l'un l'époux, l'autre le fils des archiduchesses; de même chez François-Ferdinand assassiné à Sarajevo et Charles, le dernier empereur, l'un le fils, l'autre l'époux de princesses de la maison de Bourbon.

Ce renversement des alliances eût été le salut de l'Europe. Mais le peuple français, obstiné dans ses préjugés, ne put comprendre le grand dessein de sa maison capétienne. L'élévation de la Prusse ne lui ouvrit même pas les yeux. La Révolution brisa l'œuvre royale à peine ébauchée et jeta l'Europe dans une phase de guerres dont elle n'est pas encore sortie.

La chute des Bourbons conduisit les souverains détronés en Autriche où ils trouvèrent un refuge. Ce fut d'abord la maison de Bragance, puis la famille de don Carlos d'Espagne, les Bourbon-Sicile, les Bourbon-Parme, enfin les derniers rois de France, Charles X et Henri V, comte de Chambord. Depuis lors l'Autriche est riche de souvenirs de la maison de Bourbon. A Costagevissa, près de Goritz, leurs tombeaux menacés d'être détruits pendant la guerre furent transférés dans la crypte du couvent des carmélites de Vienne. Les deux derniers rois y reposent avec leurs femmes. « Nous visitons souvent ces tombes, dit M. Winter, s'il est à la fête de saint Louis ou à la vigile de cette fête, anniversaire de la mort d'Henri de Chambord, prince infortuné dont le destin et la personne ressemblent à ceux de Charles d'Autriche, le martyr de Madère. Nous avons conduit bien souvent des amis français près de ces tombes si simples, leur montrant ainsi que leurs derniers rois, bien qu'ils fussent morts loin de la terre française, n'étaient pas oubliés. Nous visitons Frohsdorf si riche en souvenirs de la légitimité et du sort tragique des Bourbons; là, caché dans une niche de la chapelle du château, repose le cœur de Louis XVII, le malheureux dauphin tué à force de coups. Il est précieux de rappeler les relations de ces deux maisons si hostiles l'une à l'autre au temps de leur prospérité, aujourd'hui condamnées au même exil; et bien léger celui qui ne verrait ici qu'un romantisme généalogique. L'importance de la tradition du sang est toujours vivante dans l'Europe centrale et se révèle toute pure dans cette idée que m'exprimait un savant catholique de compétence internationale, descendant d'une vieille famille suisse, professeur dans une université de la Suisse française, quand il m'écrivait : « Dès l'enfance, j'ai été élevé dans le culte des deux maisons de Habsbourg et de Bourbon ».

* * *

Cependant ce n'est pas une restauration politique qui semble primordiale à l'*Action autrichienne*, mais d'abord le renouvellement du principe conservateur dans l'esprit et le cœur des peuples. L'*Action autrichienne* n'attend rien d'un coup de force; elle ne songe pas à agiter les masses et ne s'adresse qu'à l'élite; elle ne

veut même pas influencer la politique présente; elle travaille à l'intérieur des esprits et s'efforce de refaire la cité par le dedans. Elle n'est pas un parti nouveau; elle ne forme qu'un cercle de jeunes hommes travaillant à comprendre les besoins de leur temps selon les méthodes de la critique historique, loin des idéologies, et exerçant une influence par leur façon de vivre et la publication de leurs traités politiques et sociaux.

Le noyau central de leurs doctrines, c'est l'idée de personnalité. Le devoir le plus important à leurs yeux, c'est de devenir des personnalités de haute valeur intellectuelle et morale et d'influencer toujours plus de jeunes gens dans les écoles et les universités pour qu'ils se développent en ce sens. Cette idée de la personnalité représente le contraire du mythe grégaire cher aux démocraties. Ce n'est pas par la réforme des conditions qu'on arrive à fonder une culture, pense l'Action autrichienne, mais par l'éducation de l'homme, de son caractère et de sa personnalité.

En opposition avec le mouvement des jeunes en Allemagne, le *Jugendbewegung*, qui ressemble beaucoup au *Sillon* français, l'Action autrichienne ne cherche pas à embrigader la jeunesse et à lui imposer un idéal quelconque en lui donnant à suivre un mentor enfoncé dans une jeunesse tardive. L'Action autrichienne ne voit que deux missions pour la jeunesse catholique : ou le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédec, l'ordre sacré de l'Eglise, ou le sacerdoce selon l'ordre d'Abraham, l'ordre naturel du mariage et de la famille. L'idéal social de l'Action autrichienne ce n'est ni le politicien, ni l'artiste, ni l'écrivain, ni le savant, ni l'industriel, mais le père. Il faut faire ressortir autant que possible cette idée qui forme un contraste visible avec les organisations socialistes de nos jours, mais aussi avec le catholicisme politique et démocratique. Pour l'Action autrichienne, la paternité est la pierre angulaire de la société. Les prêtres même travaillent en vain dans la sphère de la vie sociale sans le père. A quoi servirait à l'Eglise de gagner les organisations du monde entier si elle négligeait le trésor confié par Dieu : la famille catholique où règne le père ?

Personnalité et paternité, tels sont les fondements de la sociologie de l'Action autrichienne. « Le catholicisme est, bien que peu de catholiques le sachent, la religion de la souveraineté et de la liberté de conscience. L'autorité du dogme que l'Eglise proclame n'est pas l'unique fondement ni le plus profond de la vie chrétienne; car il faut que la conscience transforme ces règles en fruits de vie. La souveraineté de la conscience forme la base du principe de la personnalité.

De même la famille, forme sociale primitive, reçoit sa consécration dans la religion. C'est un sacerdoce de l'Eglise de Dieu. Saint Paul parle de l'*ecclesia domestica*. Le sacrement de mariage est la base de la famille et de l'organisation sociale sortant de la famille. Les deux époux sont les propres ministres de leur mariage et non le prêtre qui n'est que témoin. Les époux y sont les remplaçants de Jésus-Christ. La famille et l'Etat, le pouvoir paternel et politique, participent à cette grâce autant qu'ils se trouvent enracinés plus ou moins dans le sacrement de mariage. C'est par cette voie mystique que l'Action autrichienne arrive à la sociologie des pères et des princes. Elle postule cette souveraineté des pères et des princes du point de vue de la vocation naturelle aussi bien que du point de vue surnaturel de l'union mystique en Jésus-Christ. *L'état politique parfait est un état personnel, familial et paternel non pas anonyme*. Cette théorie suppose — bien que le catholicisme démocratique ne le comprenne pas — la doctrine des grâces de l'Eglise. Il n'apprécie pas assez, en effet, que la royauté sociale du Christ que prêche l'Eglise au temps présent porte sur deux plans, deux sacerdoce, deux royaumes du Christ en terre : celui de l'Eglise, dans le sens propre, celui de la grâce, gouverné par la hiérarchie, et le règne du monde, de la nature, conquis par le Christ-Roi, le règne des pères, en conséquence celui des princes catholiques. L'heure présente exige de regagner le monde à ce règne des pères et des princes. Le monde moderne, si loin qu'il soit de Jésus-Christ, comprend tout de même, au milieu de ses ténèbres, la haute valeur d'une autorité stable représentée dans la société par les pères et les princes. Il aspire confusément mais ardemment à la lucidité de la métaphysique catholique et à ses conséquences.

Mais beaucoup d'esprits qui montrent un désir très vif de connaître cette métaphysique se sentent repoussés par la confusion qu'ils voient s'établir entre les conquêtes pour le Christ et celles de la domination temporelle du clergé. « Il ne faut cesser de réclamer, par conséquent, au nom du Christ notre roi, qui règne au

ciel et sur la terre, la séparation de la religion d'avec la politique. » Question brûlante qui occupe tous les catholiques sérieux en Europe centrale, poursuit l'Action autrichienne, et problème d'une extrême importance pour l'Eglise du XX^e siècle. On ne travaillera pas efficacement au salut des âmes, qu'elles soient de l'élite ou du prolétariat, si l'on ne résout pas cette question; car le prêtre enflammé de charité apostolique, vrai disciple du Christ, gagnera les foules comme les grands tandis qu'un prêtre occupé de besognes politiques ne convertira personne. Bien plus, tantôt par candeur, tantôt par une ruse maladroite, il embrasse presque toujours les pires idéologies démocratiques. « Il n'y a rien de plus fatal pour l'Eglise, en Europe centrale, qu'un clergé qui se mêle trop des affaires du monde. » Aussi l'Action autrichienne entend bien, selon l'enseignement de l'Eglise elle-même, proscrire tout cléricalisme pour mieux servir le catholicisme dans les questions politiques et sociales, et gagner ainsi de nouveau le monde civilisé à l'amour du Christ-Roi.

* * *

Cette sagesse et cette prudence que montre l'Action autrichienne dans sa conduite politique ne lui interdit pas, néanmoins, de fermer les yeux sur les dommages causés par la Révolution. Mais si elle demande à l'Europe autant qu'aux peuples autrichiens le retour de la maison d'Autriche dans sa patrie ainsi que la restitution de ses biens privés, ce n'est point là une exigence politique, c'est d'abord une demande formulée par un esprit d'humanité et de moralité publique « qu'on n'ose pas dicter avec l'énergie nécessaire par crainte de complications politiques ». C'est aussi en vertu de ses principes sur les familles et ses droits souverains que l'Action autrichienne soutient cette thèse juridique. Léser la famille royale, c'est léser chaque famille autrichienne. Elle rappelle également que la reconnaissance des principes de légalité et de légitimité n'imposent pas seulement des obligations aux nations mais aussi aux représentants de l'autorité légitime. En retour de cette restitution privée, la maison d'Autriche déclare solennellement s'abstenir de toute intervention politique dans les nouveaux Etats nationaux.

Dans un temps où la maison des Wittelsbach se trouve de nouveau en possession de presque tous ses droits sous une forme encore cachée dictée par l'habitude, dans un temps où la dynastie des Hohenzollern prépare derrière les coulisses un nouvel Etat militaire, d'accord avec les officiers et les magistrats, l'industrie et la noblesse, sans oublier l'esprit impérialiste et pangermaniste des universités et des écoles supérieures allemandes, la demande du retour de la maison des Habsbourg en Autriche, loin d'effrayer l'Europe, devrait lui apparaître comme un puissant facteur de paix, un centre de cristallisation sur le territoire autrichien qui fédérerait les nations danubiennes. Au surplus, quand la volonté du conservatisme pangermanique de recommencer une guerre nouvelle sera devenue assez forte pour menacer la sûreté de la Bohême et de la Pologne, il sera de l'intérêt de l'Europe de trouver des liens assez fermes pour unir les nouveaux Etats nationaux dans une résistance efficace. Alors les peuples de l'ancienne Autriche rappelleront volontairement l'organisateur historique de leur puissance pour qu'il renouvelle le passé depuis longtemps en ruine.

Comme autrefois au temps du « Barocco », l'Europe catholique présentait un champ d'action commun qui s'étendait de l'Espagne jusqu'aux limites de la Pologne, de Monteferrato jusqu'à Czenstochau, pour nommer ces sanctuaires de la Vierge si importants par leur vertu symbolique pour l'histoire de la culture européenne; comme plus tard sous notre Restauration la coopération des maisons d'Autriche et de France fut la base d'une alliance des Etats en Europe, comme enfin au temps présent la sûreté de l'Europe repose sur l'entente de la France, de la Bohême et de la Pologne, entente qui n'est que la reprise de cette idée d'une alliance des peuples en Europe centrale sous le signe de l'union latine. Ainsi peuvent s'accomplir d'un jour à l'autre des événements que les Etats, dans leurs formes actuelles, ne sauraient plus maîtriser et qui obligeront par conséquent les représentants du principe conservateur — surtout en Autriche — à entrer à nouveau en action sur la scène de l'histoire.

* * *

Telles sont les idées essentielles de l'Action autrichienne. Sans doute elles doivent rencontrer en Autriche l'opposition non seule-

ment des idéologies démocratiques, mais aussi d'intérêts économiques et financiers qui, pour sauver l'ordre bourgeois de la révolution communiste, ne voient de recours que dans le rattachement, à une grande Allemagne fortement organisée et capable de digérer les pires poisons socialistes. Elles ont cependant l'accent de la sagesse et de l'expérience et méritent l'audience des honnêtes gens à qui elles montrent une fois de plus l'influence que pourrait exercer sur la paix du monde le conservatisme catholique s'il était mieux connu et mieux compris.

ROBERT VALLERY-RADOT.

Cîteaux (1098)⁽¹⁾

Cîteaux! Nouvelle célébrité monastique, émule de Cluny et non moins glorieuse, elle aussi une réforme, un retour à l'idéal, mais conçue d'une manière tout autre. C'est le berceau de Clairvaux, il nous rapproche de notre Bernard.

On revendique en faveur de quatre saints, à des titres divers, la gloire d'avoir fondé, non Cîteaux, mais l'Ordre auquel l'abbaye donna son nom : saint Robert, saint Albéric, saint Etienne et saint Bernard. Ils figurent tous les quatre dans un tableau avec l'exergue : « Le premier fonda, les deux suivants arrosèrent, le quatrième, Bernard, incarna ».

Saint Robert, abbé d'abord de Saint-Michel-de-Tonnerre, avait pris à tâche de transformer en bénédictins les ermites de Colan, et il avait obtenu de Hugues, seigneur de Maligny, le fonds de Molesmes, où il les établit, sous des cellules de branchages, paraît-il, leur donnant comme règle fondamentale celle de saint Benoît avec des modifications appropriées. Il leur avait choisi comme prieur Albéric, homme lettré, qui, aidé du moine Etienne, voulut, sans doute pour mettre fin aux tiraillements, ou simplement pour introduire ses préférences, imposer l'observance bénédictine, à la lettre, dans toute sa teneur.

De là des troubles assez graves. L'abbé, juge du différend et « saint » complice, semble-t-il, permit à son prieur et à Etienne de s'en aller vivre comme il leur plaisait. Mieux encore, partageant leur idéal, il s'en fut lui-même trouver le légat du pape, Hugues, archevêque de Lyon, qui donna licence à l'abbé, à son prieur et à Etienne, tous trois nommés dans le document avec quelques autres moines, de chercher un endroit à leur goût « pour y vivre de même ».

Le Ciel intervint-il, comme d'aucuns le prétendent, pour signifier aux saints explorateurs : *Siste hic. Arrêtez-vous ici, Cîteaux* ? En tout cas, le petit *Exorde* ou histoire des origines de Cîteaux raconte qu'ils y « vinrent » avec joie, les vingt moines avec leur chariot chargé des choses « simples » immédiatement nécessaires. Ils suivaient l'attelage, en chantant des psaumes, la croix de fondation portée en avant.

C'était le 21 mars 1098, fête de saint Benoît, dont on voulait établir l'observance stricte, et dimanche des Rameaux, ce qui fournissait aux arrivants riche matière à méditation. L'endroit était un épais fourré d'épines, impraticable aux hommes, habité des bêtes sauvages, coupé d'étangs marécageux, où poussaient des cistels, roseaux (autre étymologie de Cîteaux; une troisième dit : *Cis tertius*, pierre milliaire III), située au diocèse de Châlons, à cinq lieues de la capitale de la Bourgogne, Dijon, à vingt de la capitale de l'Ordre monastique, Cluny, que nous connaissons.

A un siècle d'intervalle, c'était une réforme dans la réforme. Il n'y a pas lieu de s'en étonner; il y aura toujours, dans ce qui est humain, des remises au point ou des créations nouvelles pour satisfaire aux remous de ferveur, aux nouveaux attrait d'idéal, aux besoins d'aujourd'hui qui ne sont pas ceux d'hier.

L'Ordre bénédictin en avait vu déjà : celles de saint Benoît d'Amiane à Cornelimunster (vers 814), de Camaldule par saint Romuald à Fontavellane (1012), de Valombreuse par saint Jean Gualbert (1015), de la Grande-Chartreuse par saint Bruno près

de Grenoble (1084), de Fontevault, près de Saumur, par Robert d'Abribeul (1094), la plupart orientées, disons-le à leur honneur, vers une observance plus stricte, plus sévère, vers le triomphe plus complet de l'esprit sur la chair.

Cîteaux, avons-nous dit, voulait le retour entier à la lettre de la Règle de saint Benoît. C'est l'idéal que se proposent ses fondateurs, unanimes à ce sujet, Robert, Albéric à qui l'Ordre doit son exemption, Etienne Hardings qui lui donna, dans sa célèbre *Charte de Charité*, sa forme constitutionnelle.

Arrêtons-nous un instant, comme pour Cluny, à l'esprit et au gouvernement de Cîteaux.

La perfection, telle est la fin de tous les Ordres religieux comme de tous les chrétiens d'ailleurs; et la perfection consiste dans la charité. Posséder cette charité au plus haut degré possible : voilà le but où doivent tendre tous les efforts. On a voulu attribuer en propre aux Ordres contemplatifs le recueillement intérieur, la contemplation dans laquelle se perfectionne la charité, comme aussi l'exercice des mortifications corporelles : la clôture, le rigoureux silence, les cilices, les pénitences, les jeûnes. Sans doute, l'atmosphère s'y prête, et la voie est excellente. Mais cela n'empêche qu'on puisse être moine, trappiste, chartreux et peu contemplatif, peu maître de soi, peu mortifié et peu charitable. D'autre part, on peut être très absorbé par les œuvres, très actif et avec cela contemplatif, mortifié et charitable. Quoi qu'il en soit, Cîteaux a été une œuvre de concentration intérieure : le travail d'épuration ou de retranchement commencé par saint Robert sera poursuivi par saint Albéric et par saint Etienne, et saint Bernard le stabilisera à Clairvaux : ils semblent avoir pris comme moyen de réforme l'exclusion de tout ce qui paraissait, pour Cluny, une cause d'imperfection. Donc : pauvreté absolue et partant rejet de tout ce que la Règle, prudente et discrète d'ailleurs, n'autorise pas nommément.

Réforme de l'habillement : point de larges robes, de pelisses et de fourrures; point de vastes capuces retombant par derrière, couvrant en long châle la moitié du corps; point de linge : uniquement la tunique ou robe étroite en serge qui enveloppe le corps. La coule, ou grand manteau à large manches et à capuce, réservée aux offices. Aux heures de travail la tunique agrafée, le scapulaire serré par la ceinture de cuir.

Au réfectoire : ni viande, ni graisse, ni poisson, ni œufs, ni laitage, ni pain blanc, ni vin : des légumes secs ou verts, l'huile, le sel et l'eau tout simplement.

En temps de grands labeurs, deux repas : l'un vers 11 heures ou midi; l'autre, léger, vers 6 heures du soir.

Du 15 septembre à Pâques, sauf les dimanches, un seul repas vers 2 ou 3 heures et, les jours de jeûne, au coucher du soleil. Le pain, hors les deux plats cuits de règle, rationné pour tous à une livre par jour.

Dortoir commun : une suite de lits ou de paillasses étalées sur des planches séparées par une légère cloison. On s'y étendait tout habillé pour être prêt au premier signal de l'Office nocturne, qui avait lieu après cinq ou six heures de sommeil, entre 1 ou 2 heures du matin selon la saison.

Solitude absolue : rien du monde ne pénétrera dans le monastère. Aucun étranger, laïque ou moine même, n'entrera dans le cloître. Aux femmes tout sera fermé, non seulement l'enceinte des bâtiments, mais même les parloirs et l'église.

Les propriétés extérieures nécessitent à Cluny tout un ministère administratif : on y renonce; on se nourrit, on se vêtira du travail de ses mains; les moines s'occuperont eux-mêmes d'agriculture avec l'aide de convers — religieux non attachés à la récitation de l'Office et non destinés au sacerdoce — et de domestiques attachés au monastère.

Le moine n'est pas fait pour enseigner : refus de tout apostolat et de toute activité extérieure, en dehors de l'enceinte du cloître et des besoins de la vie claustrale.

Pour le culte, tout en gardant les belles lignes architecturales, on n'aura plus de splendides basiliques, ni de richesse dans les décors comme à Cluny; plus d'or ni de soie dans les ornements; rien que de la futaine (fil et coton); seuls les calices et les ciboires en argent ou en vermeil; les croix de bois, les candélabres et encensoirs en fer. Simplification de l'Office et des cérémonies.

L'aristocratie Cluny avait suivi le cours du temps, et tout en conservant — en général du moins — l'esprit de la Règle, il avait tenu compte des transformations de la société; il s'était intellectualisé. L'Eglise a besoin d'aides et de défenseurs; les monastères lui en fournissent et ils sont presque seuls à en former de dévoués et d'experts. Les études sont d'ailleurs essentielles à la cléricature

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, des 1^{er} et 22 juin, 3 août, 7 septembre, 12 octobre, 30 novembre et 7 décembre 1928.

et celle-ci, depuis l'institution des convers réservés aux travaux manuels, se allait se généraliser de plus en plus pour les moines, qui se consacraient à l'apostolat ou à la culture des sciences et des arts.

Cîteaux ou la nouvelle réforme avait, pour lors du moins, une tout autre conception du rôle des monastères, toujours d'après la lettre de la Règle. En dehors des six et sept heures consacrées à l'Office, le travail manuel prenait le matin trois heures et autant l'après-midi; du 1^{er} octobre au mercredi des Cendres, plus encore. On travaillait à la culture, à l'aménagement du monastère et à toutes les besognes d'intérieur nécessaires. Les plus délicats étaient chargés de travaux moins rudes: entretien des jardins, des cloîtres, de la vaisselle, etc.

La lecture occupait deux heures par jour, en été, et cinq en hiver. Les dimanches et les jours de fête, on y consacrait tout le temps libre en dehors des Offices.

Par la lecture, il faut entendre ce que saint Benoît énumère à la fin de sa Règle: les Saintes Ecritures en première ligne, ses Commentaires, les Vies des saints, les écrits des anciens Pères.

Cîteaux ne fut pas une école de science, pas même de science théologique. Non pas que celle-ci fut systématiquement écartée. On n'entra pas toujours à Cîteaux sans érudition: Etienne Hardings, un des maîtres de saint Bernard, a donné une édition de l'Ancien Testament, remarquable d'érudition pour l'époque. On y recensa de même les livres liturgiques, Missel, Psautier, Hymnologie, Lectionnaire, Epistolaire, etc. On pouvait, durant le repos que donne à l'esprit le travail manuel, « ruminer » à loisir, dans la pleine nature ou, comme saint Bernard, « au pied des hêtres et des chênes », l'acquis des lectures.

Y avait-il récréation? On a pensé en trouver des traces dans la lecture commune ou collation du soir. Sans doute, les moines y échangeaient leurs réflexions et, tout en édifiant, se reposaient l'esprit.

Depuis lors, l'utilité des études — non seulement chez les enfants de saint Bernard ou Cisterciens proprement dits, mais encore chez les Cisterciens Trappistes de la Réforme accentuée du célèbre de Rancé — a été proclamée par l'autorité pontificale; de nombreuses années d'humanité, de philosophie, de théologie, de droit canon ont été imposées pour la formation des religieux-prêtres, comme pour celle du clergé séculier.

Cîteaux réalisa un progrès par où il l'emporta sans conteste sur Cluny et sur tous les organismes religieux alors existants: c'est son statut légal déterminant les règles qui rattacheront les maisons entre elles et chacune d'elles au Chef de l'Ordre: il est célèbre dans l'histoire sous le nom de *Charte de Charité*. Saint Etienne la rédigea de concert avec les abbés des quatre premiers monastères: La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond. Complétée par les statuts subséquents (1118), elle fut approuvée par Calixte II (bulle datée de Saulieu, 23 décembre 1119) et rendue obligatoire pour l'Ordre entier par un chapitre général (1124).

A la monarchie absolue de Cluny la Charte substitue la forme « aristocratique ».

La Règle de saint Benoît reste à la base de l'observance, qui sera uniforme dans toutes les maisons.

L'abbé de Cîteaux, à la tête de l'Ordre, est élu par les abbés de la filiation immédiate de Cîteaux (ses fondations directes), par quelques autres réputés capables et par les moines mêmes du monastère. De même, les abbés des autres monastères sont élus par ceux de la filiation immédiate et par les moines de l'abbaye neuve.

Dans la suite, les moines seuls, du moins pour les filiales, feront l'élection. (Alexandre IV, 1254.)

L'Ordre se gouverne lui-même. Chaque année (actuellement tous les trois ans), un chapitre général, réuni à Cîteaux sous la présidence de l'abbé du dit monastère et composé de tous les abbés de l'Ordre, règle les affaires temporelles et spirituelles.

L'abbé de Cîteaux a le droit de visite des monastères, soit par lui-même soit par son délégué; il veille à l'exécution des décrets et corrige les abus éventuels.

Un définitoire élu, composé d'abbés et de moines, forme un Conseil pour le jugement des causes que le chapitre général lui défère.

On se soumet à l'autorité de l'évêque, voire pour la permission de s'établir dans son diocèse, alors même qu'on aurait obtenu la permission du Pape. (Au XIII^e siècle, sous Innocent III, les Cisterciens s'en affranchiront à l'exemple des Chuniens.)

Un manuel d'*Us et Coutumes* concernant la discipline et le culte fut rédigé et remis à toutes les maisons de l'Ordre.

* * *

L'idéal est placé haut, trop haut peut-être pour s'y maintenir. Les chapitres généraux y veillent; mais leur teneur indique déjà des fissures, moins d'un siècle après (1191). Les abbés, enivrés du succès de la réforme, recherchent les richesses et les honneurs; les frères oublient la soumission à la règle. Innocent III (1216) s'en plaint et menace, et malgré tout, deux siècles ne se sont pas écoulés que l'antique sévérité — ce qui donnera raison à Pierre le Vénéral en discussion avec saint Bernard — ne soit complètement disparue: il y a du luxe dans le vêtement, dans les équipages, des accrocs graves à la discipline; bref, tout est à reprendre (1).

Tout d'abord, malgré la rigueur ou plutôt à cause de la rigueur de son observance, le nouvel institut, à l'essai avant la lettre officielle, fit merveille. Quoi! Du nouveau, de l'idéal! Vocations, donations affluent: nobles et savants, attirés par la réputation d'austérité, frappés de la perfection de vie qu'ils ont sous les yeux, s'empressent de revêtir la livrée blanche de Cîteaux, « don de la Vierge à saint Albéric ». Mais le premier élan de ferveur passé, la sévérité et la rigidité du programme se font sentir et... on vient bien voir, mais « on s'enfuit » épouvanté. L'un après l'autre les novices s'en vont; même les premiers moines, accourus d'ailleurs, regagnent leur monastère d'origine. Pour comble d'infortune, une épidémie éclate et décime les restants! Saint Albéric meurt en 1100, dans la tristesse. Saint Etienne, son successeur, futur auteur de la Charte, pouvait être tenté de désespérer: l'œuvre semblait condamnée. La légende raconte que le saint abbé, soucieux, inquiet, ordonna à un frère agonisant de revenir après sa mort pour lui apprendre la volonté de Dieu sur l'avenir du monastère. Le défunt obéit. L'iconographie a consacré la scène de l'apparition. Saint Etienne est assis au pied d'un chêne, un livre dans les mains; un bruit lui fait lever la tête; le frère défunt est là, à deux pas derrière lui, apportant la réponse du Ciel.

A quelques jours de là, étant occupé au four à chaux, il voit accourir un frère:

— Père, des novices sont là, demandant « la Pénitence! » C'était Bernard avec les trente compagnons qu'il avait entraînés à la vraie sagesse.

Cette sagesse, il n'allait pas la demander à la porte du célèbre et luxueux Cluny, mais à celle du pauvre Cîteaux, encore ignoré.

C'était peu avant Pâques, au mois d'avril 1112, à la quinzième année de la fondation du monastère.

Paul MITERRE.

Suffrage féminin ou Suffrage familial?

Le n^o 11 de l'excellent bulletin de la *Fédération des Associations et Cercles catholiques*, intitulé « Notes et Documents », contient un bien détestable article sur le suffrage féminin.

L'éditorial du dernier numéro de la *Revue catholique* a fait bonne justice des arguments mis en avant dans cet article et a montré avec beaucoup de clarté comme quoi ce serait folie, pour le parti catholique, de sacrifier le principe du suffrage familial qui figure à son programme, à la revendication du suffrage féminin.

Il n'est peut-être pas inutile, cependant, de revenir une fois de plus sur ce point.

* * *

La *Fédération des A. C. C.* présente le suffrage féminin sous un jour pour le moins étrange. A l'en croire, le vote des femmes ne serait qu'un premier pas vers la réalisation de l'idéal qui serait, lui, le suffrage familial.

(1) Cfr. *Dict. de Théol.*, art. Cîteaux; Vignot, *Hist. de Cluny*, t. II, p. 152 ss.; les ouvrages de Janauschek, etc.

Le suffrage familial est donc le but poursuivi, le vote des femmes n'est qu'un moyen pour y parvenir. « Le parti catholique entend poursuivre cette réforme. Son premier objectif dans cette voie est le vote des femmes à la Province... » Ainsi donc, cette campagne en faveur d'une extension du suffrage universel dans un sens encore plus individualiste qu'il ne l'est actuellement n'aurait d'autre but que d'arriver à introduire un mode de suffrage qui est la négation même des théories individualistes! Étrange contradiction, et comment la justifier?

Au fait ne tentons pas de la justifier. Telle qu'elle est formulée dans « Notes et Documents » la question est mal posée et la *Fédération des A. C. C.* devra tôt ou tard reconnaître qu'elle s'est engagée dans une impasse. A vouloir tout concilier, on brouille toutes les idées et on mécontente tout le monde. C'est ce que la *Fédération* est en train de faire. Le motif de cette attitude? Il est bien simple, mais il aurait mieux valu l'avouer : il existe dans le parti catholique deux tendances au sujet du mode de suffrage. Tous les groupes de doctrine, qu'ils soient démocrates ou non, sont ralliés au suffrage familial, parce qu'ils voient en lui une réforme de principe, intimement liée à la doctrine sociale de l'Église catholique et capable donc d'améliorer les forces du parti en donnant à celui-ci un idéal vivant.

Toute autre est la position des parlementaires et des agents électoraux du parti, au moins dans leur ensemble. Atteints d'une cruelle déformation professionnelle, ils ne considèrent guère les problèmes politiques que sous leur angle électoral et ne voient dans une réforme que le résultat immédiat qu'elle permettra d'atteindre. Sans doute ce point de vue n'est-il pas négligeable et bien sot serait le politicien qui ferait fi des contingences; encore faut-il savoir limiter ses appétits électoraux et savoir regarder au-delà de bornes aussi étroites.

Or ici les « politiciens » n'ont vu qu'une chose : le résultat des prochaines élections. Ils ne se sont pas demandé si l'introduction du suffrage des femmes aurait une influence moralisatrice sur l'atmosphère politique du pays; ni si les élus de ce corps électoral agrandi seraient plus que d'autres capables de nous doter d'une bonne législation; ni si ils seraient poussés par leurs mandats à s'occuper en premier lieu des intérêts vitaux de la nation — non. Ils se sont uniquement demandé si l'accession des femmes aux urnes électorales apporterait plus de voix aux catholiques qu'à leurs adversaires politiques lors des élections de 1929. Un point, c'est tout.

Nous avons eu la stupeur d'entendre récemment un ministre d'État catholique défendre ce point de vue à la session annuelle de la *Fédération des A. C. C.* Plusieurs orateurs avaient célébré la doctrine catholique, l'idéal supérieur de notre doctrine, l'unité d'âme qu'elle donne à tous ses adhérents... Le vicomte Berryer vint ensuite et de ce ton bon enfant qu'il affectionne, il exposa à l'assemblée que « ce n'était pas tout cela; que ces belles paroles devaient être suivies d'actes; qu'il fallait réaliser cet idéal et pour cela... introduire dans nos lois le vote des femmes! Vous me demanderez pourquoi je tiens au vote des femmes, s'écria-t-il. Mais tout simplement parce que les femmes voteront pour nous! » L'entrain de son éloquence n'empêcha cependant pas M. Berryer de penser que les catholiques ne pouvaient pas seuls réaliser cette réforme et qu'il leur fallait pour cela l'aide des libéraux. Aussi ajouta-t-il sans rire : « Et d'ailleurs elles voteront aussi pour les libéraux!... »

Que ne disait-il également qu'elles voteraient pour les socialistes?

Car c'est là le grand danger. Si actuellement la majorité des femmes belges voterait encore pour les catholiques (encore la chose n'est-elle pas certaine et l'expérience des élections communales n'est-elle nullement concluante à cet égard) il est absolument certain qu'il ne faudrait pas trois ans de régime féministe pour que la situation soit retournée. Dans les centres socialistes du pays, nombre de femmes sont encore catholiques; les maris ne s'inquiètent guère des opinions de leur épouse, ce qui permet d'ailleurs à celle-ci d'élever chrétiennement ses enfants. Mais, du jour où la femme sera devenue une force politique, le mari n'aura de cesse qu'il ne l'ait convertie à ses idées, et ne l'ait forcée à voter comme lui. Les œuvres socialistes porteront tous leurs efforts vers les femmes et atteindront cette portion de la vie familiale qui jusqu'ici leur échappe dans une certaine mesure. Quel que soit d'ailleurs le résultat de leur propagande, elle aura toujours pour effet

d'établir la guerre civile au foyer. Le vicomte Berryer estime-t-il qu'il soit bien conforme aux principes chrétiens de diviser la famille et de porter une fois de plus atteinte à l'autorité paternelle?

Le bulletin de la *Fédération des A. C. C.* objecte, il est vrai, que les socialistes ont déjà commencé leur œuvre d'agitation depuis qu'existe le vote féminin à la Commune... N'ajoutons aucune remarque pour ne pas déflorer cette précieuse constatation.

* * *

Voilà donc la seule raison pour laquelle les catholiques voudraient faire admettre le vote des femmes : une hypothétique augmentation du nombre de leurs élus.

Y en a-t-il d'autres?

Ouvrons pour nous en assurer le bulletin de la *Fédération des A. C. C.*

Le suffrage féminin, dit « Notes et Documents » est dans la logique du suffrage universel. Le principe du suffrage universel est faux, c'est entendu; mais puisque nous l'avons adopté, allons jusqu'au bout dans notre erreur. Les socialistes n'en veulent pas actuellement, pour des raisons d'opportunité, ajoute le bulletin; « mais ils se trouvent dans l'impossibilité de ne pas admettre sa légitimité » puisque cette réforme se base sur les principes mêmes du socialisme... Epingleons.

Et le bulletin cite les parrains du suffrage féminin en Belgique. Ce fut d'abord Dambon (sic!) ensuite Vandervelde et Volckaert. Voilà le second argument.

Il y en a un troisième qui, aux yeux du vicomte Berryer et des rédacteurs de « Notes et Documents » semble décisif : C'est que socialistes et libéraux se sont solennellement engagés en 1921 à insérer le vote des femmes dans la loi provinciale. Aujourd'hui ils ne veulent plus entendre parler du vote des femmes et semblent prêts à renier leurs promesses. Évidemment, l'occasion est bonne de les discréditer devant l'opinion, en les sommant de tenir parole. Mais est-on bien sûr que ceux qui, pour le plaisir de jouer un mauvais tour à leurs adversaires, se décideraient à faire une bêtise, ne mériteraient pas à leur tour d'être jugés très sévèrement?

Passons au quatrième argument :

Quarante-quatre pays ont adopté depuis 1904 le vote des femmes. Bon; mais l'exemple de l'Angleterre et de la Hongrie ne nous convainc pas; pas plus que celui de l'Afrique orientale, de la République Soviétique, de la Tasmanie ou de l'Oklahoma... Voyons le cinquième :

« La pratique de l'électorat et de l'éligibilité des femmes a donné partout d'excellent résultats. » Voire. Le bulletin cite quelques lois anglaises et danoises, dues, paraît-il, au vote des femmes. Il y aurait lieu de faire ici la contre-épreuve. On serait amené notamment à constater que les pays où les femmes sont devenues un élément politique prépondérant ont une fâcheuse tendance à adopter une politique antimilitariste qu'on peut sans erreur qualifier d'excessive : le Danemark, par exemple, n'a-t-il pas été jusqu'à supprimer presque complètement son armée et à vendre sa flotte à l'encan? On pourrait d'ailleurs opposer statistique à statistique et établir (comme l'a fait récemment le bulletin de « l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française ») que les pays qui ont accordé le droit de vote aux femmes sont aussi ceux qui perdent le plus rapidement leur population et où la dissociation de la famille est la plus avancée.

* * *

Le dernier argument de la *Fédération des A. C. C.* est le suivant :

« Le vote des femmes à la Province doit être la première victoire dans l'ordre du vote familial. » Ici la *Fédération* ne tente même plus d'expliquer. Elle affirme. Elle serait en effet bien embarrassée d'expliquer quoi que ce soit. Nous l'avons dit tout à l'heure; ce n'est là qu'une habileté. Elle est un peu grosse. Les uns veulent le suffrage familial, les autres le vote des femmes. Au lieu d'expliquer leur erreur aux uns et aux autres, on s'écrie : « Mais vous êtes tous d'accord! Vote féminin, vote familial; c'est tout un. L'un est une forme de l'autre, et si vous voulez l'un il faut vous rallier à l'autre ». Quelle palinodie!

La vérité, c'est que l'un est exactement aux antipodes de l'autre; que l'un se rattache aux doctrines individualistes, libérale et socialiste, tandis que l'autre s'inspire directement de la doctrine

catholique. Pourquoi vouloir concilier ce qui est inconciliable? Si le parti catholique a quelque raison d'être, c'est précisément pour faire passer dans nos institutions publiques un peu de la doctrine de l'Eglise en matière d'organisation de la société.

M. Demblon était dans son rôle en prônant le vote des femmes, facteur de désordre et d'anarchie, consécration éclatante de la conception individualiste du monde. Devons-nous le suivre?

On objectera que le suffrage féminin atténuera les effets néfastes du suffrage universel pur et simple. Nous ne le croyons pas et nous avons dit pourquoi. Mais cette espérance fût-elle fondée, il n'en est pas moins vrai que l'avènement du suffrage des femmes ne serait qu'un pas de plus vers l'établissement définitif d'un système que la *Fédération des A. C. C.* veut bien (Notes et Documents, pp. 2 à 4) considérer comme essentiellement faux et dangereux. La *Fédération des A. C. C.* déclare que si le S. U. pur et simple est mauvais, il ne peut cependant être question « en ce moment » de revenir au système censitaire ou capacitaire. Dès lors il faut chercher dans quel sens on pourra rendre moins mauvais ce qui existe, *tout en restant dans la doctrine du S. U.*

Voilà bien le type du raisonnement « conservateur » au sens étroit du terme. On regrette le passé; on voit qu'on ne peut y retourner, mais on ne conçoit pas, en dehors de ce passé, une autre doctrine que celle qu'on s'est laissé imposer par l'adversaire.

Et cependant, il suffit de regarder autour de soi, d'observer le mouvement des idées pour comprendre qu'un ordre nouveau est né, pour lequel le S. U. est un système bien périmé et, disons le mot, terriblement rétrograde. Tous les sociologues catholiques, à quelque groupe qu'ils se rattachent, sont d'accord, pour condamner les idées individualistes et pour prôner une organisation « corporative (1) » de la société politique. C'est en se basant sur les groupes sociaux existants qu'ils veulent reconstruire la cité, non plus sur le seul individu. Ils relèvent déjà, dans nos mœurs et dans nos institutions, une foule de signes auxquels on peut connaître que petit à petit se dessine cette pacifique révolution qui va substituer un Etat organique à l'Etat purement adminis-

(1) Non, disons « corporative », faute de trouver un autre mot, plus général. Nous pourrions dire peut-être « une conception organisée de la société politique ».

trafit et centralisé qui tend à s'écrouler. Les professions, les groupes sociaux de toute espèce, les communes, les régions, les grandes institutions d'intérêt public, telles seront les bases du futur Etat. La fameuse théorie de la Représentation des Intérêts n'est rien d'autre que l'expression, encore un peu confuse, de ces idées.

Mais la grande objection qu'on peut faire actuellement à la mise en œuvre de cette théorie est le manque de consistance des groupes sur lesquels une telle représentation doit se baser, le stade trop rudimentaire encore de notre organisation sociale. Un tel idéal ne sera réalisable que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Il est un groupe toutefois qui échappe à ces critiques et qui peut, dès aujourd'hui, servir de base à une réforme politique qui nous rapprocherait de cet idéal. Ce groupe, c'est la famille. Cette réforme, c'est l'introduction du suffrage familial. Ce n'est pas d'un coup qu'on parviendra à transformer nos institutions pour les améliorer; c'est par un lent et patient travail, en conquérant une à une toutes les positions. Pour que ce travail produise les meilleurs résultats, il faut qu'il soit conduit méthodiquement et en suivant du plus près qu'on le pourra la doctrine catholique, telle qu'elle est formulée dans les Encycliques papales et les ouvrages des sociologues chrétiens.

Le parti catholique belge peut, de par sa position exceptionnelle, jouer ici un rôle éminent et rendre un service inestimable à son pays en le dotant d'institutions profondément chrétiennes. Voici que l'occasion se présente à lui de réaliser une réforme qui touche au fond même de la doctrine catholique, en rendant à la famille un prestige et une autorité qu'elle tend de plus en plus à perdre. L'opinion publique a déjà été saisie du problème. Elle est favorable au vote familial. Et c'est le moment que choisiraient les catholiques pour prôner le suffrage féminin! Folie!

On parle de l'intérêt du parti. Mais pense-t-on que le parti catholique gagnera quelque chose à faire bloc autour d'un idéal purement électoral, derrière lequel il n'est que vent et vaine fumée? Ne se grandirait-il pas, ne se renforcerait-il pas bien plus, en groupant ses troupes autour d'une idée profondément chrétienne, autour d'une réforme qui assainirait notre atmosphère politique?

DANIEL RYELANDT.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La Franc-Maçonnerie

Des études consciencieuses sur la Franc-Maçonnerie ont paru récemment dans la revue mensuelle *Les Cahiers de l'Ordre*, éditée à Paris (14, rue de l'Abbaye) et dans l'ouvrage de L. de Poncins « Les Forces secrètes de la Révolution » (Editions Bossard), qui sont, pour l'auteur, la Maçonnerie et le Judaïsme.

La première publication vaut surtout par les documents livrés à la méditation des lecteurs; la seconde, par la synthèse, le tableau d'ensemble de l'activité maçonnique et judaïque dans le monde. On peut, et nous sommes de ceux-là, ne pas partager toutes les vues de l'auteur qui semble ériger en dogme la monarchie absolue, envelopper dans la même condamnation parlementarisme, démocratie, libéralisme et forme républicaine, mais on ne peut se défendre devant l'exposé des faits et leur enchaînement d'une forte impression ni se dissimuler la gravité du péril maçonnique. Nous nous arrêtons aujourd'hui à ce premier aspect de la question, renvoyant à la semaine prochaine l'examen de l'autre qui est le judaïsme.

La guerre, on le sait, a mis fin en Belgique à la campagne menée auparavant avec tant d'audace et d'énergie contre la puissance des Loges. Elle n'a pas été reprise après la paix, non pas que son vaillant protagoniste, qui essaya si noblement de cruelles représailles, se soit découragé, mais il lui a paru sans doute que la restauration de la Belgique commandait l'union sacrée de tous

les bons citoyens et que l'heure du retour au combat n'avait pas sonné encore. Est-ce que, à la faveur de cet armistice, l'attention ne s'est pas détournée de la puissance occulte de la contre-Eglise? N'est-ce pas un symptôme d'assoupissement qu'il faut constater dans la facilité avec laquelle l'opinion catholique elle-même accepta la récente élévation au deuxième poste de l'Etat, à la présidence de la Haute-Assemblée, du grand-maître du Grand Orient belge?

La Maçonnerie, elle, n'a certes pas désarmé et il importe à nos plus chers intérêts de nous rendre compte de ses comportements. Et, pour le dire tout de suite, en complétant sur ce point notre dernière chronique, est-il possible que la Maçonnerie soit étrangère à l'orientation du socialisme sur le terrain de la religion? Elle favorise certainement la libre-pensée populaire, elle agit sur le prolétariat en tout pays par l'organe des grands meneurs qui sont francs-maçons, Vandervelde, Victor Adler, Branting, Troelstra, Scheidemann. Il est si facile de déceler dans les cauteleuses formules du premier sur « la religion, affaire privée » l'esprit des Loges et jusqu'à leur vague terminologie.

Il y a intérêt majeur pour nous à être renseignés sur ces menées, à juger de ce que l'institution néfaste ferait chez nous par ce qu'elle a tenté ou réalisé ailleurs. C'est le mérite de M. de Poncins d'apporter de la précision en cette matière, non pas des révélations sensationnelles, mais des notions positives et des faits certains qui sont capables d'ouvrir les yeux à ceux qui veulent voir. Nous allons le montrer à l'œuvre par quelques échantillons de sa manière.

Inutile de s'enfoncer dans la nuit des temps pour y rechercher

les origines mystérieuses et lointaines de la Maçonnerie. Qu'il nous suffise de savoir que, telle qu'elle existe et fonctionne actuellement, elle fut fondée en Angleterre en 1717 et reçut ses constitutions, base de toutes celles qui ont suivi, de James Anderson. C'est le Lycurgue ou le Solon de la Maçonnerie. Elle s'est définie, selon le jargon en usage chez elle, une société secrète, philanthropique, humanitaire et progressiste.

Mais, elle est double « il y a celle du dehors et celle du dedans ». L'apparente et la réelle, celle qui est plus ou moins connue et celle qui se dérobe dans le mystère. Elle est une et multiple, elle n'est pas une société unique, mais une superposition de sociétés secrètes, en forme pyramidale. Elle a une double organisation : l'une administrative apparente ; l'autre, occulte, celle des grades. La première est une fédération de loges, chaque loge est dirigée par cinq officiers, vénérable, deux surveillants, orateur et secrétaire élus pour un an. Les délégués des loges forment le *convent* ou *Parlement*. Le *convent* élit 33 membres qui sont le Conseil de l'Ordre. A la tête du Conseil, le Président ou Grand-Maître. L'organisation des grades comprend : 1° les loges d'apprentis, de compagnons et de maîtres, non point nommés par élection, mais par sélection ou cooptation, c'est la Maçonnerie inférieure ou bleue dont on peut démissionner ; 2° les Hauts Grades (qui peuvent être ignorés des Maîtres), tels *Rose-Croix*, *Chevalier Kadosch*, en nombre variable, d'après les Fédérations ou les rites.

Plus haut, les grades vont en diminuant à mesure qu'on monte, les très hauts sont très secrets, en très petit nombre. Hiérarchie de sociétés secrètes, aboutissant par sa pointe extrême, peut être, à quelque conseil satanique, la Maçonnerie est ainsi agencée que les inférieurs sont dans l'ignorance des supérieurs et que la transmission des mots d'ordre se fait d'étage en étage par des maçons d'un degré plus élevé assistant à la réunion d'une loge subalterne.

La force de la Maçonnerie est le secret gardé par une discipline redoutable. Le maçon infidèle ne peut échapper à la vengeance. Le serment, renouvelé à chaque grade, est accompagné d'horribles imprécations. Aussi rien ne transpire. Le hasard, si on peut dire, a seul livré quelques documents : ceux de la section des « Illuminés de Bavière » saisis par la police sur le corps du maçon Lanz, qui les transportait et fut frappé de la foudre, en 1785, ils sont déposés aux archives de Munich ; les documents de la Haute Vente romaine, tombés en possession du Vatican, en 1845 ; les archives maçonniques des loges de Buda-Pest saisis par le gouvernement hongrois, en 1919, à la chute de Bela Kun.

D'autres lumières ont pu filtrer dans les révélations d'anciens affiliés convertis.

La loi du secret le livre en quelque sorte, car il est manifeste qu'on ne s'enfonçait pas dans les ténèbres pour pratiquer la philanthropie et travailler au progrès des lumières. Cette loi éclaira le but, avoué d'ailleurs dans des déclarations officielles, but immense : détruire la civilisation chrétienne, y substituer la culture humanitaire matérialiste et athée. Mais l'universalité de ce dessein donne lieu à une division infinie des tâches. L'exécution du plan se poursuit dans l'ordre religieux, social, politique, artistique, littéraire, en se subdivisant encore d'après les nécessités du temps, du pays, des personnes, des événements. Le propre de l'action maçonnique, c'est d'ailleurs de suggérer plutôt que d'intervenir directement, de répandre l'idée, de créer des courants d'opinion, de mettre en vogue certains mots tentateurs, d'empoisonner l'esprit public, de faire passer le venin par toutes les voies de la presse, du cinéma, du théâtre dans la mentalité générale.

Elle varie d'ailleurs d'après les pays, elle n'a pas de rigidité, mais au contraire une étonnante souplesse, elle n'opère pas du tout en Angleterre comme en France, dans les contrées protestantes comme dans les contrées catholiques.

Sans doute, elle a participé à de graves événements. Essentiellement révolutionnaire, parfois sous le masque de la modération, elle a déclenché des révolutions. Il est démontré, et elle s'en est vantée d'ailleurs, d'avoir fait 89.

Il est acquis par les documents, encore visibles à Munich, que la mort de Louis XVI et de Gustave III de Suède fut décidée au Congrès de Wilhembad, près Francfort, en 1784, sur l'initiative des Illuminés bavares dont Weishaupt était le chef.

Le Père Abel, fils d'un ministre de Bavière, prêchant le carême à Vienne prononça ces paroles : « En 1786, il y eut à Francfort, une réunion extraordinaire de la Grande Loge Eclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI,

roi de France et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père. » Ce religieux parlait ainsi en exécution de la volonté testamentaire de son père, mort en 1870, qui chargeait son fils d'une réparation posthume.

Les travaux de MM. Cochin et Charpentier sur la campagne électorale de 1789 ont mis en pleine lumière ce fait que la Maçonnerie fut l'inspiratrice occulte et dans une certaine mesure la directrice du mouvement révolutionnaire. Elle n'a pas conçu de toutes pièces la Révolution de 89, qui s'origine à la Réforme, elle en a élaboré les principes, elle les a popularisés par les encyclopédistes, elle a puissamment concouru à leur réalisation.

Sans forcer les faits, sans non plus satisfaire complètement le lecteur qui souhaiterait parfois une preuve plus palpable, l'auteur recherche la main des Loges dans les mouvements de 1830, de 1848, dans la Commune de Paris, dans la politique de Napoléon III, dans l'établissement de la 3^{ème} République et sa politique persécutrice.

Ce qui est manifeste, ce qui éclate en plein midi, c'est l'emprise de la Loge sur le gouvernement de la République. Il faut voir dans le Cahier de l'Ordre intitulé « La Franc-Maçonnerie au Parlement », la confrontation rigoureusement historique des mesures législatives prises par le Cartel radical communiste et les décisions des Loges maçonniques. La correspondance est adéquate. Le Parlement exécute avec une servile ponctualité et un empressement stupéfiant toutes les résolutions des chevaliers de la truelle. Les textes authentiques, empruntés au compte rendu officiel des Convents sont mis en regard des notes et la concordance est parfaite. Coup d'État contre Millerand, amnistie de Marty et de tous les détenus politiques, reconnaissance des Soviets, suppression de l'ambassade du Vatican, école unique : sur toutes ces questions le cabinet ou dominait Herriot n'est que l'enregistreur automatique du Grand-Orient.

Je serais très curieux de savoir comment tel éminent catholique partisan de l'école unique, interprète cette déclaration de la Grande Loge de 1923 : « Le Convent se déclare comme la presque unanimité des ateliers, favorable à l'Ecole unique et à l'Enseignement gratuit à tous les degrés par sélection, ainsi qu'au monopole de l'enseignement avec inamovibilité du personnel enseignant. Le principe de l'Ecole unique groupant dans un même enseignement tous les enfants à quelque classe sociale qu'ils appartiennent leur apparaît comme découlant logiquement des conceptions exposées par les Révolutionnaires de 1789 et 1793. » Les Convents du Grand-Orient, 1923 et 1925, font entendre la même revendication. Le dernier déclare que la question est de plus en plus à l'ordre du jour.

Aussi bien, le 17 juin 1924, M. Herriot adhère timidement d'abord au principe dans une circulaire ministérielle ; le 28 septembre 1924, M. François-Albert, devenu ministre, enjoint aux recteurs et inspecteurs d'académies de préparer l'Ecole unique ; depuis juillet 1924, Herriot, rentré au pouvoir, ne cesse de saboter l'enseignement actuel et de frayer les voies à l'Ecole unique, il crée des lycées gratuits, il saccage le programme des humanités, il tient parole à la Loge « *Lentement, patiemment, méthodiquement*, je prépare l'Ecole unique. »

Il faut un triple bandeau sur les yeux pour ne pas voir ces évidences. On ne s'étonnera pas d'ailleurs de la soumission des parlementaires aux injonctions de la Veuve, en parcourant la liste des 105 députés et sénateurs, Frères..., et celle des 101 membres des mêmes assemblées qui font des conférences en Loges, ou appartiennent à des associations fondées et dirigées par la maçonnerie. Le président Doumergue brille en tête de la première, Raymond Poincaré figure dans la seconde.

La France, fille aînée de l'Eglise, est le point de mire des attaques maçonniques. Mais quel pays d'Europe épargnent-elles ? C'est la maçonnerie qui a renversé la Monarchie portugaise, comme le proclamait notre Furnemont au Grand-Orient de Belgique le 12 février 1911. C'est en Espagne qu'elle a trouvé dans l'immonde Ferrer, le héros, le martyr, l'idole pour l'imposer à l'admiration, à l'adoration du monde. En Italie, la Loge si longtemps maîtresse des destinées de ce peuple par l'action des Carbonari, a déployé sa puissance par la spoliation des Etats pontificaux, le renversement de la puissance temporelle séculaire de la plus auguste dynastie de l'univers, mais enfin, elle a rencontré un maître homme qui n'a pas peur de ses poignards,

qui la musèle, qui la traque sans merci. C'est le même homme qui fait de son pays une grande puissance.

Au sujet de l'Italie, M. de Poncins cite un témoignage bien connu, mais souvent imparfaitement cité, la lettre de Vindice à Nubius (pseudonyme du chef de la Haute-Vente dont le Vatican n'a à jamais révélé le vrai nom) où le plan satanique des Loges est mis à découvert. « Le catholicisme n'a pas peur du stylet... ne nous laissons pas de corrompre. Popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles s'en saturent. *Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques...* c'est la corruption en grand que nous avons entreprise, la corruption du peuple par le clergé et du clergé par nous. *Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise, c'est la corruption!* »

Cette lettre, pièce secrète en possession du Vatican, a été écrite le 9 avril 1838. L'infémal programme qu'elle traçait à Nubius est toujours en vigueur. La tactique est restée la même. Il ne faut pas être doué d'un rare esprit d'observation pour découvrir dans ce document de la plus absolue authenticité la clef de l'universelle entreprise de démolition dont nous sommes les témoins affligés et contre laquelle nous réagissons peut-être avec plus d'énergie et plus d'ensemble, si nous n'en perdions pas de vue l'origine maçonnique.

Le but que s'est assigné la Loge est colossal : destruction du catholicisme, révolution mondiale, socialisme universel, république universelle athée. Inspirée par le génie du mal, disons carrément, inspirée par Satan, elle connaît le moyen infaillible d'avoir raison de la pensée chrétienne, elle ne cesse de s'en servir.

J. SCHYRGENS.

Bloc-notes littéraire

Qu'on ne s'y trompe pas, et qu'on fasse attention aux guillemets. Ce n'est pas moi, c'est M. Georges Rency qui, dans *l'Indépendance belge* du 2 décembre, détermine comme suit le caractère essentiel des lettres modernes :

« Tyrannie de la chair sur l'intellect, sur ce qui différencie essentiellement l'homme de la brute, voilà bien le lieu commun de la plupart des ouvrages que l'on publie en ce moment.

« Comme les actions et les réactions de la chair sont à peu près les mêmes chez tous les hommes, intelligents ou stupides, savants ou ignorants, bons ou malfaisants, et qu'elles ont plutôt une tendance à s'affirmer plus fortement chez les plus instinctifs, les moins évolués, il en résulte fatalement que les jeunes romanciers choisissent de préférence ces derniers pour héros, pour sujets de leurs analyses. On peut d'ailleurs en dire autant de beaucoup de nos jeunes dramaturges.

« Personnages de romans ou de comédies, nous retrouvons chez presque tous la même insignifiance foncière. L'esthétique à la mode commande qu'ils ne soient intéressants ni par la puissance de leur cerveau, ni par la beauté de leur âme, ni même par la violence de leurs passions. Il faut avant tout qu'ils soient d'une totale et absolue banalité. Leurs joies et leurs souffrances sont des souffrances et des joies de cobayes, sur lesquelles, l'œil au microscope, se penchent curieusement nos psychologues ».

Ah! Monsieur Rency, c'est bien cela, et je suis heureux de vous l'entendre dire en termes si nets. Votre conscience d'honnête homme et d'humaniste se révolte contre cet avachissement de la littérature. Non que je m'étonne de votre indignation ou que je la tiennne pour inattendue. Vous êtes trop bon lettré pour ne pas vous constituer le défenseur de la raison contre cet abrutissement d'une littérature qui ne voit dans l'homme qu'un animal inconscient et instinctif.

Mais on va vous traiter de « réactionnaire », d'« empêchement de danser en rond ». Ou mieux, on dira de vos feuilletons littéraires, avec un sourire compatissant, ce qu'on dit des manuels du chanoine Halflants, qu'ils « semblent s'adresser très exclusivement au public des pensionnats religieux ». On vous reconnaîtra le droit, après tout, de condamner sévèrement la recherche éhontée du charnel. Mais vous serez classé parmi les retardataires, les ankylosés du classicisme, les vieux de la vieille.

Il n'y a qu'à laisser dire. Laissons les cobayes à leurs expériences *in anima vili*. Ce qui nous intéresse, c'est ce qui nous différencie de la bête. A l'ordonnance de la raison ils prétendent

substituer l'incohérence des instincts charnels, et ils appellent cela « l'épanouissement intégral de la faculté créatrice ». Décidément, ils ne sont pas intelligents, puisqu'ils ne comprennent pas le rôle de l'intelligence dans la création de l'œuvre d'art.

Quoi qu'ils fassent, ils ne changeront rien à la nature humaine, bien qu'ils réussissent à l'avilir en eux. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était du temps d'Homère. Et cette simple constatation assure notre triomphe final. Quelles que soient les évolutions légitimes de l'art, le principe de la prédominance de l'intellect est aussi éternel que l'homme. Les modes qui introduisent le désordre dans la hiérarchie des facultés sont trop antihumaines pour ne pas être passagères. Tôt ou tard, l'*homo sapiens* reprendra le dessus sur l'*animalis homo*.

Mon optimisme n'est pas précisément encouragé par la transformation que subit actuellement en France l'enseignement secondaire.

M. Albert-Petit, dans le *Journal des Débats*, parle de « la lumière qui s'éteint ». Les bases de la formation classique sont ébranlées par une législation démocratique, qui vise à l'égalité dans la misère. En attendant qu'on supprime le latin, on a réussi à étouffer le grec.

« Les faits sont là, disent les *Débats*, le grec se meurt, le grec est mort. Soyons réalistes, consultons la statistique. A la rentrée d'octobre, sur soixante et onze élèves qui faisaient du grec en seconde au vieux Louis-le-Grand, sanctuaire classique de tant de générations, vingt et un ont abandonné à l'entrée de la première. A Janson, sur soixante-douze grécissants de seconde, vingt ont lâché pied (1). »

Par quel système de compression on en est arrivé à ce résultat, peu importe pour le moment. Constatons le fait, qui n'est pas rassurant pour le maintien de la culture classique française. La France prépare froidement sa décadence intellectuelle.

M. Albert-Petit conclut : « Ce sera un sujet de stupeur pour les futurs historiens de la civilisation que cette mise au tombeau, sans révolution sociale, sans invasion violente de barbares, par les soins de ministres dont beaucoup sont loin d'être des illettrés, de tout un héritage intellectuel miraculeusement sauvé à travers tant de catastrophes. Ce sera pour nos descendants un mystère ».

Ce n'est pas cela qui enrayera cette dégradation de la littérature moderne vers les bas-fonds. A moins que, dans une génération ou deux, on ne s'effraye du résultat et qu'on ne se décide à remonter le courant. Mais, « il faut peu de temps pour fossoyer une culture, il faut des siècles pour la ranimer ».

C'est sur l'Eglise catholique qu'il faut compter surtout pour le salut de l'intelligence humaine. Bientôt, il n'y aura plus qu'elle en France à cultiver les lettres grecques et latines. Comme les moines au moyen âge, elle sauvegardera le patrimoine classique pour le jour où une nouvelle renaissance les redécouvrira.

Non pas qu'elle soit inféodée à la culture latine. Comme le déclarait le cardinal Van Roey au banquet de la *Revue Générale*, le 1^{er} décembre, « l'Eglise s'accommode parfaitement de toutes les formes de l'art », mais il ajoutait : « pourvu qu'elles respectent, avec les principes de la morale, les lois essentielles de la nature humaine ».

La littérature moderne, dans son ensemble, est en train de méconnaître à fond ces principes et ces lois essentielles. L'Eglise est dans son rôle en prenant, contre les folies antinaturelles de la dernière génération littéraire, la défense de la raison. On l'a représentée comme l'ennemie de l'intelligence, parce qu'elle a condamné le rationalisme, qui refusait de s'incliner devant le témoignage de la Révélation divine. Voici qu'aujourd'hui, les rationalistes, à force de descendre les degrés de la négation, en sont venus à nier le pouvoir de la raison, pour s'abandonner plus librement aux basses suggestions de l'instinct.

Evolution fatale, qui condamne l'intelligence en révolte contre Dieu à se rabaisser au niveau des forces aveugles qui déterminent les actes de la brute. L'orgueilleuse se punit elle-même; elle se découronne de sa propre gloire.

(1) *Hebdo-Debats* du 30 novembre.

Son suicide est le résultat logique de la méconnaissance des réalités foncières. Pour s'être forgé de sa nature une conception contraire au réel, pour avoir dénié sa subordination à l'Être suprême, elle a fini par douter d'elle-même et par décréter sa propre suppression. Elle a voulu faire l'ange et elle fait la bête. O justice immanente!

Heureux les catholiques, qui, comme le dit encore l'archevêque de Malines, « n'ont rien à craindre d'une vie intellectuelle même intensive! Ils ont des principes sûrs, qui leur permettent de s'orienter dans tous les dédales de la pensée ».

PAUL HALFLANTS.

BELGIQUE

Dix ans après

L'article de M. Léon Hennebicq dans le dernier numéro du Journal des Tribunaux, mérite la plus large audience et voilà pourquoi nous le reproduisons ici. Nous y reviendrons d'ailleurs.

C'est le 25 novembre 1918 qu'eut lieu, en présence du Roi qui venait de rentrer dans sa capitale, l'audience solennelle de reprise des travaux judiciaires suspendus. Ce fut aussi le premier contact entre les deux Belgique, celle du dedans, menée par le Comité National, et par les Avocats, et la Belgique du dehors, celle de l'Armée, où, nombreux, se trouvèrent des nôtres.

Il y a dix années de cela, dix années si rapides, qu'elles nous semblent des mois.

Pareil anniversaire est propice à un recueillement de plus d'une minute, et même à un examen de conscience.

Disons-le sans détours. Il est pessimiste. Les gouvernements^s qui, depuis dix ans, ont fait succéder leurs impuissances, avaient une tâche, certes difficile. Ils ne l'ont accomplie qu'avec un midelmatisme et des insuffisances telles que l'émotion et l'inquiétude grandissent dans les milieux les plus clairvoyants. On entend répéter partout : « Nous avons gagné la guerre, nous avons perdu la paix! »

Nous ne prenons pas la parole aujourd'hui avec un peu de solennité, pour nous livrer à des récriminations. L'avenir est devant nous et si nous songeons à agir, c'est que les périls qui nous entourent nous représentent cette action comme un devoir immédiat.

L'Europe tout entière est désormais menacée, et la Belgique ressent, enfin, un besoin de solidarité internationale, dont elle ne se doutait guère il y a dix ans.

Le Traité de Versailles qui a si fâcheusement balkanisé l'Europe n'était pas encore conclu. Nous n'apercevions pas clairement, les conséquences de la révolution moscovite. Les suites financières de l'affluence d'or aux Etats-Unis n'apparaissaient non plus aux yeux de personnes. La Belgique occupée, qui avait souffert profondément, était livrée à cette soif de danse et de kermesse, qui lui est un besoin et dont elle avait été sevrée pendant plus de quatre ans.

Repliée sur elle-même, depuis lors, et absorbée aprement par un travail de reconstruction qui fut à certains égards, magique, elle se détournait obstinément de toute préoccupation internationale.

Que l'opinion moyenne ait été telle, cela put indigner alors les Belges rentrés au pays avec l'armée, et qui, eux apercevaient clairement les occasions de donner à notre pays, suivant la pensée léopoldienne, une assise et des influences plus solides et plus étendues. Mais, ils demeurèrent minorité et leur voix impuissante était, d'avance, discréditée. Cependant les gouvernements qui se sont succédé, et qui n'ont cessé de pratiquer la politique de la petite semaine, auraient pu éclairer et former une opinion. Ce n'est pas être excessif que de constater qu'ils ont failli à cette mission. Les dix années qui viennent de s'écouler ont été, pour eux, la série noire des occasions perdues. Dans la conjoncture internationale où nous avons été si héroïquement les ouvriers de la première heure, nous nous retrouvons, dix ans après, avec un patrimoine politique amoindri.

Ce qui est effrayant à considérer, c'est l'opinion publique.

Une fièvre de gain donne à la Belgique une remarquable activité.

Le point d'appui d'une colonie magnifique, hier dédaignée, et appréciée enfin, en consolide les ambitions. Les forces financières ont acquis une influence démesurée qui, en disciplinant, en concentrant, en rationalisant nos efforts dispersés, rend d'incontestables services. Cette poussée économique dépasse nos frontières. Trusts et cartels s'européanisent.

Tout cela est excellent. Ce qui l'est moins, c'est la vie de l'Etat, nos institutions, notre politique et nos lois.

Placés dans ce Palais de justice qui domine la capitale et qui est une vigie à l'horizon étendu, nous nous apercevons douloureusement et de l'arriérisme des organes de l'Etat, et de l'inertie de la conscience publique où ne règne plus que l'Argent.

* * *

En 1920, il y aura des élections. Dans le régime endormi et navrant d'une proportionnelle sans espoir, une surenchère démocratique va s'adresser à la foule. Que va-t-elle lui dire, dix ans après la victoire, et après dix années de marasme et de déceptions?

Nous redoutons que, dans l'appel au pays, trop peu de voix ne s'élèvent encore pour lui parler de tout ce qui aurait dû l'entraîner, il y a dix ans, vers le salut.

Va-t-on, à l'intérieur, lui montrer l'Etat, vassal des rivalités financières, et jouet impuissant des intérêts particuliers?

Va-t-on, à l'extérieur, faire réapparaître ces mêmes intérêts spéciaux qui disposent souverainement de notre politique internationale? L'éclairera-t-on sur les dangers qui menacent l'Europe, et avant toute autre une Belgique exposée à subir, la première, les incertitudes de ce destin? Les partis qui luttent pour une prééminence parlementaire, pourront-ils dégager leurs programmes des rengaines périmées que la foule connaît, hélas! par cœur, et qui ne correspondent plus à rien de vivant?

NORVÈGE

Le rôle religieux de M^{me} Sigrid Undset.

De M. Georges Goyau, dans le Figaro, ces intéressants détails sur la Norvège spirituelle.

Le catholicisme norvégien est dans l'allégresse; en M^{me} Sigrid Undset, lauréate du prix Nobel, il aime à saluer une de ses conquêtes, une conquête qui est une gloire. Il ne représente à vrai dire, qu'une minuscule fraction du pays; on compte un catholique sur mille Norvégiens. Mais l'un des religieux de France qui se sont installés là-bas, le R. P. Déchaux, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pouvait naguère écrire : « L'Eglise catholique a, en Norvège, une situation très supérieure à celle que lui donnerait le seul chiffre de ses adhérents. »

Il y a des motifs de fierté qui peuvent compenser l'humilité des statistiques. Cette romancière à laquelle l'opinion publique scandinave vient de rendre un hommage d'élite s'est fait connaître dans toute la Norvège, depuis novembre 1924, date de sa conversion, sous l'aspect d'une controversiste catholique.

Les librairies d'Oslo mettent volontiers en vitrine un livre intitulé : *Le Christ dans l'Eglise*, œuvre d'un anglican devenu prêtre catholique, Mgr Hugh Benson, dont M^{lle} Agnès de La Gorce vient de tracer un remarquable portrait. M^{me} Sigrid Undset en est la traductrice en langue norvégienne. Déjà, là-bas, de nombreuses consciences se plaisent à suivre, dans les pages de Mgr Benson, les émouvantes étapes d'une expérience religieuse, et leur gratitude a trouvé pour interprète un théologien luthérien d'Oslo, M. Schjelderup, qui n'a pas craint de déclarer : « Il y a chez nous, dans des cercles très étendus, de telles incompréhensions du catholicisme, on y entend fréquemment de si ridicules objections, qu'il était tout à fait temps que nous eussions en main un livre de ce genre. »

Mais ce n'est pas seulement, comme traductrice, c'est comme journaliste aussi, que M^{me} Sigrid Undset bataille pour le vieux *Credo* de la vieille Norvège, retrouvé par son âme chercheuse. L'*Aftenposten* le journal le plus répandu du royaume, s'ouvre volontiers à ses actes de foi, à ses articles d'apologétique. En 1926, les sept évêques luthériens demandaient qu'une souscription nationale s'organisât en vue d'achever la restauration de la cathédrale de Trondjhem, où doit se célébrer dans dix-huit mois le neuvième centenaire de la mort de saint Olav. L'évêque de Trondjhem, Mgr Gleditch, ajoutait à cet appel collectif quelques lignes

éloquentes sur « l'héritage qui doit être recueilli » : sous sa plume, si réputée qu'elle fût pour ses audaces doctrinales, la sollicitude épiscopale pour le monument séculaire prenait l'apparence d'un sentiment traditionaliste. Une voix s'éleva, dans l'*Aftenposten*, pour demander : « Est-ce aux luthériens de parler d'héritage à recueillir, quand il s'agit d'une église construite par les catholiques en l'honneur du Christ réellement présent au tabernacle, d'une église où la messe devait être célébrée sur les reliques du roi martyr? » Cette voix était celle de M^{me} Sigrid Undset : quatre samedis de suite, il y eut un courtois échange de contradictions entre elle et l'éminent prélat.

L'année d'après, d'un bout à l'autre du Careme, l'*Aftenposten* devint une tribune théologique : on y parlait de la personnalité religieuse de Luther, et de sa morale, et de la morale catholique, et de la conception protestante de l'unité chrétienne. Les deux partenaires étaient le pasteur Normann et M^{me} Sigrid Undset. On la voyait, pour riposter à un sermon du pasteur, fouiller les soixante-cinq volumes des œuvres de Luther ; et jamais la Norvège religieuse n'avait pris un si vif intérêt à la complexe physionomie du grand réformateur.

A ce moment même, au Parlement, une autre conversion suscitait d'épineux débats : c'était celle d'un pédagogue considéré dans le corps pastoral comme « le premier maître de la jeunesse », M. Lars Eskeland. Le spectacle des divisions théologiques du luthérianisme, et son attrait personnel pour la pratique de la confession, l'avaient poussé vers l'Eglise romaine. Il se trouva quatre évêques luthériens sur sept, et quatre-vingt-quatre députés sur cent cinquante, pour décider que la direction de l'« Ecole supérieure populaire » de Voss lui serait enlevée. Cette école était son œuvre : trente-deux ans durant, il y avait pratiqué une méthode pédagogique « destinée à développer le sentiment patriotique et à mettre en relief le caractère propre de la nation norvégienne » ; la reconnaissance du pays, à maintes reprises, l'avait acclamé comme un tribun de la patrie. Son prestige survivait à l'ostéisme dont il était frappé, et le bruit même que faisait cette mesure amenait certains esprits à se demander s'il n'y avait pas quelque

lien secret entre le traditionalisme norvégien de M. Lars Eskeland et sa récente profession de foi catholique.

Et lorsqu'on posait ainsi la question, les romans historiques de M^{me} Sigrid Undset fournissaient la réponse. Ce qui ressuscite en ces romans, c'est l'époque où la Norvège religieuse et politique fut pleinement maîtresse d'elle-même, c'est le moyen âge. Il n'en est pas ici comme à Stockholm, où la gloire nationale s'incarne en un souverain luthérien, Gustave Wasa. La Réforme, en Norvège, fut importée et imposée, aux XVI^e et XVII^e siècles, par le conquérant danois. Il mit sur les consciences l'empreinte de son symbole luthérien, et sur la capitale l'empreinte de son nom : Christian. Mais Christiania, secouant ce parrainage, a recommencé de s'appeler Oslo : une sorte de continuité historique entre le XX^e siècle et les siècles d'avant la Réforme fut ainsi renouée. M^{me} Sigrid Undset, par ses récentes œuvres de romancière, suggère aux âmes norvégiennes l'idée d'une autre continuité, de celle qui pourrait se renouer entre la Norvège contemporaine, religieusement maîtresse d'elle-même, et la foi du moyen âge.

Il n'en est pas d'elle comme des romantiques allemands d'il y a cent ans, dont la ferveur esthétique pour l'époque médiévale se désintéressait trop aisément des réalités spirituelles. C'est à la lumière de son *Credo* que M^{me} Sigrid Undset comprend la religiosité de ses héros. Luttant un jour contre un pasteur, elle écrivait : « Quelque immense que soit la grâce reçue de l'Hostie, le communiant est toujours semblable à celui qui puise dans la mer une cuiller à thé. » On devine, en lisant de tels propos, de quelle vie profonde sa propre spiritualité peut imprégner les tableaux qu'elle trace de l'ancienne civilisation norvégienne, de cette civilisation sur laquelle l'Hostie planait.

A Saint-Dominique d'Oslo, où le P. Béchaux et d'autres Frères Prêcheurs de France entretiennent un chaud foyer de culture catholique, l'architecte eut l'heureuse idée d'enchaîner dans le mur une pierre provenant des ruines de l'ancien couvent dominicain : ce geste de bâtisseur, préoccupé de relier le présent au passé, a dû plaire à certaine paroissienne de cette église, qui n'est autre que M^{me} Sigrid Undset. Evoker le moyen âge comme elle le fait dans ses romans, c'est adresser l'appel même de l'histoire à tout un subconscient national, dont elle attend beaucoup pour l'avenir religieux de son pays.

L.-R. THEVENET EXPORTATION

180, rue Royale, BRUXELLES

Tél. 242.17

Ch. Post. 778.67

BRUXELLES

Rue Neuve, 13
Tél. 132.96

Succursales :

ANVERS

OSTENDE

Rue du Berceau, 22 Rampe de Flandre, 25
Tél. 267.72

LES MEILLEURES CIGARETTES

Tous les goûts - - Toutes les fantaisies

CHOIX UNIQUE EN ARTICLES DE CADEAUX

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT Succ.

26, rue la Montagne

BRUXELLES

Missale romanum. - Breviarum romanum. - Livres liturgiques.
Ascétisme. - Grand choix de livres de prières et de chapelets. -
- Imagerie religieuse. - Cachets de première communion. -

Typographie. Lithographie. Reliures.

Régie Autonome de "PATRIA"

(Société Coopérative)

23, rue du Marais, BRUXELLES

Téléphones :
N^{os} 234.00-151.21

Bureaux :
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

THÉÂTRE PATRIA

700 Places assises

Scène spacieuse avec grand choix de décors nouveaux

Salle des Conférences (SALLE BLANCHE)

1^{er} étage. Accès facile et indépendant

Estrade et installation pour projections lumineuses, 225 fauteuils

Locaux spacieux et confortables

pourvus de tous les perfectionnements
d'installation, de chauffage et d'éclairage,
p^r assemblées, représentations théâtrales,
concerts, réunions, fêtes de famille, etc.

La Régie autonome de Patria se charge du service de location des places, impression des cartes et programmes, affiches, etc., ainsi que de la décoration et de l'ornementation florale. Publicité.